BROADPEAK
Société anonyme au capital de 250 833,72 euros
Siège social : 3771 Boulevard des Alliés 35 510 Cesson-Sévigné, France
524 473 063 R.C.S Rennes

BILAN ET COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes,



Monsieur Jacques Le Mancq,
Président directeur général

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2023	31/12/2022
En K€			
Chiffre d'affaires	5.6.1	39 041	41 901
Autres produits d'exploitation	5.6.2	8 616	7 110
Achats consommés	5.6.3	(9 303)	(10 669)
Charges de personnel	5.6.4	(23 917)	(20 009)
Autres charges d'exploitation	5.6.5	(18 321)	(16 700)
Impôts et taxes	5.6.6	(525)	(620)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5.6.8	(4 044)	(2 580)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		**(8 452)**	**(1 567)**
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		**(8 452)**	**(1 567)**
Charges et produits financiers	5.6.9	(395)	(622)
Charges et produits exceptionnels	5.6.10	(53)	(329)
Impôt sur les résultats	5.6.11	4 663	3 949
Résultat net des sociétés intégrées		**(4 237)**	**1 430**
Quote-part de résultat des S.M.E.		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		**(4 237)**	**1 430**
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (Part du groupe)		**(4 237)**	**1 430**
Résultat par action (en Euros)	5.6.12	(0,3378)	0,1145
Résultat dilué par action (en Euros)	5.6.12	(0,3378)	0,1113

BROADPEAK
Société anonyme au capital de 250 833,72 euros
Siège social : 3771 Boulevard des Alliés Cesson-Sévigné, France
524 473 063 R.C.S Rennes

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2024

… / ..

Troisième résolution *(Affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, **décide** d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le31 décembre 2023, de 4.568.762 euros au compte « Autres Réserves », qui s'élève désormais à 1.273.246 euros, et décide de ne pas distribuer de dividende au titre dudit exercice.

L'assemblée générale **prend acte** qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.
Voix pour : 18.475.463
Voix contre : 0
Abstentions : 0
Hors vote : 0

… / ..

Certifié conforme,

Jacques Le Mancq

Certified by yousign

Monsieur Jacques Le Mancq,
Président directeur général

BROADPEAK
Société anonyme au capital de 250 833,72 euros
Siège social : 3771 Boulevard des Alliés 35 510 Cesson-Sévigné, France
524 473 063 R.C.S Rennes

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes,



Monsieur Jacques Le Mancq,
Président directeur général

BROADPEAK
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 250 833,72 euros
Siège social : 3771, Boulevard des Alliés – 35 510 Cesson-Sévigné
524 473 063 RCS Rennes

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Broadpeak (ci-après la « ***Société*** ») et du groupe qu'elle constitue avec ses filiales, détenues en totalité, la société de droit canadien Broadpeak Video Systems Canada Incorporated, la société de droit américain Broadpeak Video Systems Corporation et la société de droit singapourien Broadpeak Asia Pacific Limited (ci-après ensemble les « ***Filiales*** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société, ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « ***Groupe*** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2023 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 4
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 . 4
1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES 5
1.3 Impacts de la guerre en Ukraine et de la pénurie de composants 7
1.4 Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées 7
1.4.1 Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé 7
1.4.2 Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat 9
1.5 Activité en matière de recherche et développement et de production 9
1.6 Activités polluantes ou à risque d'ordre environnemental 10
1.7 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers 10
1.8 Événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport 13
1.9 Évolution prévisible et perspectives d'avenir 14
CHAPITRE 2 - Filiales et participations 16
2.1 Activités des filiales de la Société 16
2.2 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés 17
2.3 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées 17
CHAPITRE 3 - Informations sur les délais de paiement 18
CHAPITRE 4 - Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices 19
CHAPITRE 5 - Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 20
CHAPITRE 6 - Répartition du capital et actions d'autocontrôle 21
6.1 Répartition du capital au 31 décembre 2023 21
6.2 Franchissement de seuils légaux 21
6.3 Actionnariat salarié au titre des Plans de la société 21
6.4 Informations relatives à l'autocontrôle 22
CHAPITRE 7 - Rapport sur le gouvernement d'entreprise 23
7.1 Composition du conseil d'administration et de la direction générale 23
7.2 Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 27
7.3 Conventions conclues avec les mandataires sociaux 32
7.4 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise 32
CHAPITRE 8 - Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres 36
CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL 37
9.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX 37
9.2 Participation au capital des mandataires sociaux 39
CHAPITRE 10 - Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions 40
10.1 Options de souscription ou d'achat d'actions 40
10.2 Attributions gratuites d'actions 41
10.3 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE ») 41
CHAPITRE 11 - Mandat des commissaires aux comptes 43
11.1 Commissaire aux comptes 43

11.2 Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarte ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 43
CHAPITRE 12 - Liste des conventions réglementées 44
12.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2023 44
12.2 Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2023 44
12.3 Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2023 44
12.4 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers 44
12.5 Conventions conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes 44
CHAPITRE 13 - Informations diverses 45

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Depuis sa création, Broadpeak (ci-après la (« ***Société*** ») a bâti son développement sur une mission : déployer à l'échelle mondiale des solutions logicielles permettant de diffuser en streaming le contenu que les gens adorent avec une qualité d'expérience exceptionnelle. Ces solutions s'adressent aux principaux acteurs mondiaux du marché : grands opérateurs TV et télécoms, plateformes mondiales de diffusion (« OTT ») mais aussi nouveaux médias du monde de l'entreprise, du sport ou du divertissement.

A fin 2023, Broadpeak comptait plus de 150 clients dans 50 pays représentant un parc de plus de 200 millions de spectateurs à travers le monde. Parmi ces clients figurent des références telles que Bouygues Telecom, Orange, Telecom Italia, BT Group, Deutsche Telekom, HBO, Intigral, StarHub TV+, ou Megacable. Broadpeak compte plus de 300 collaborateurs dans 23 pays. La société est implantée essentiellement en France (siège à Cesson Sevigné près de Rennes) mais également aux Etats-Unis (Denver), au Canada (Ottawa), au Brésil (Sao Paulo), à Singapour et Dubaï. Broadpeak réalise environ 90% de son chiffre d'affaires à l'International. Depuis 2015, Broadpeak affiche une croissance annuelle moyenne de plus de 30%.

Si la Société a été créée en 2010, sur la base d'un essaimage issu de Technicolor (entré au capital en 2012), c'est dès 2009 que Messieurs Jacques Le Mancq (actuel président directeur général), Fabrice Bellanger (actuel Directeur des ventes internationales), Dominique Colombel (actuel directeur Technique et R&D), Pierre-Jean Guéry, Pierre Parioleau et Ronan Riou (tous trois ingénieurs dans la Société) ont initié les premiers développements. Les six co-fondateurs ont tous été salariés de Technicolor (actionnaire à hauteur de 10,9% du capital), ou avant cela de sociétés évoluant dans le secteur, et ont fait partie des équipes qui ont participé au lancement des premières solutions de streaming sur les réseaux ADSL.

Forts d'un prix au 12ème concours national d'aide à la création d'entreprises, assorti d'une subvention de 360 milliers d'euros, et du soutien de leur employeur historique, ils cofondent Broadpeak en août 2010. Les développements ayant été initiés en amont, la Société signe ses premiers contrats clients dès 2011 (Bouygues Telecom en France, Siminn en Islande et Telecom Argentina). Depuis lors, les succès tant technologiques que commerciaux se sont succédés.

La Société est marquée par une forte culture de l'innovation. Dès septembre 2012, soit deux ans seulement après sa création, Broadpeak lance à l'occasion du Salon International IBC à Amsterdam une technologie innovante multicast ABR (Adaptative Bit Rate ou débit adaptatif) baptisée nanoCDN. En s'appuyant sur le réseau domestique des utilisateurs (passerelles internet, routeurs wifi, décodeurs TV), la technologie multicast ABR permet de mieux absorber les pics de trafic internet même en cas de forte audience et réduit de façon drastique les investissements nécessaires coté opérateurs pour délivrer une qualité de streaming haute performance pour les événements en direct. La Société a gagné ses premières distinctions à l'occasion de ce lancement.

Cette première innovation de rupture est protégée par une série de brevets tout comme les suivantes. La Société a ainsi, au fil des années, su protéger ses inventions au niveau international et dispose aujourd'hui d'un large portefeuille de brevets matérialisé par dix familles de brevets (4 nouvelles familles en cours de dépôt). D'autres innovations suivront comme la technologie de sélection de CDN

baptisée Umbrella CDN en 2013 ou la technologie Diversity en 2016 afin d'améliorer la qualité d'expérience.

Plus récemment, avec le lancement de la technologie S4Streaming en 2020, et le nouveau logiciel de streaming en 2021, le rythme d'obtention des récompenses s'est même accéléré.

En 2022, Broadpeak lance sa plate-forme SaaS broadpeak.io qui met à disposition certaines technologies de streaming sous la forme d'une plate-forme d'APIs (Application Programming Interfaces) disponible par abonnement. Cette culture de l'innovation est un marqueur fort de l'identité de la Société et qui est largement reconnue par les professionnels du secteur.

Depuis sa création, la société a investi, en cumulé, plus de 40 millions d'euros en R&D, financés en grande partie par les revenus liés à l'activité. En 2019, Eutelsat, l'un des premiers opérateurs mondiaux de satellites commerciaux, est entré au capital de la Société via un investissement de 10 millions d'euros (dont 2,8 millions d'euros d'augmentation de capital et un emprunt obligataire de 4,2 millions d'euros). Cette prise de participation s'inscrit dans la stratégie de l'opérateur de satellites qui mise sur la complémentarité entre les technologies IP et le satellite. Elle permet aux deux entreprises de mettre en commun leurs moyens technologiques pour élargir leurs portefeuilles de services respectifs auprès des opérateurs télécoms, des groupes de médias et des fournisseurs de contenus, en leur offrant des solutions de transport vidéo clef-en-main en réponse à la forte croissance de la demande de contenus vidéo, sur tous les réseaux.

La Société dispose d'une offre à l'échelle mondiale à destination d'installations simples, ou de grands systèmes permettant d'atteindre plusieurs millions d'abonnés simultanément sans altérer l'expérience utilisateurs y compris pour des événements diffusés en direct.

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Au cours du de l'année 2023, Broadpeak (ci-après la « Société ») a poursuivi son développement technique et commercial ainsi que la structuration du groupe dont elle est la société mère (ci-après le « Groupe »).

La société Broadpeak a renforcé sa position de leader sur le marché en termes de qualité d'expérience, en particulier pour le streaming d'événements en direct. Le 2 février 2023, elle annonçait avoir réduit la latence du streaming à 3 secondes pour l'opérateur israélien Cellcom lors de la diffusion en streaming d'événements sportifs. Cette performance de qualité de streaming a été atteinte en partenariat avec la société Viaccess-Orca qui délivre à Cellcom le « player » de streaming (Viaccess-Orca and Broadpeak Achieve 3-Second Latency for Live Sports Streaming - Broadpeak).

Le Groupe a bénéficié du succès croissant de l'offre multicast ABR de Broadpeak (sous la marque nanoCDN™). Cette technologie, qui permet de mieux absorber les pics de trafic internet en cas de forte audience , génère un fort intérêt autant du côté des opérateurs télécoms que des fournisseurs de contenus. Le Groupe a ainsi annoncé publiquement plusieurs nouveaux déploiements commerciaux de cette technologie de pointe auprès de Bouygues Télécom (Bouygues Telecom, 1er opérateur à proposer en France des contenus en streaming utilisant la technologie Multicast-ABR développée par Broadpeak) mais aussi auprès d'Orange Espagne (L'offre Multicast ABR de Broadpeak choisie par Orange en Espagne) pour qui la solution a été déployée conjointement avec la plate-forme de streaming DAZN spécialisée dans le sport. Le caractère « multi-devices » de ce déploiement chez Orange en fait une première européenne.

Le Groupe a également signé plusieurs contrats pour ses solutions de packaging à travers son produit BKS350 sélectionné par l'opérateur ORS en Autriche (ORS Delivers Outstanding Streaming Quality With

Broadpeak's Solutions - Broadpeak), Taiwan Mobile (Taiwan Mobile Selects Broadpeak's Origin Packager for Live Multiscreen Video Delivery - Broadpeak) et Izzi Telecom au Mexique (Mirada and Broadpeak Partner to Boost the Video Experience in Mexico - Broadpeak).

Afin de satisfaire la demande croissante de streaming, La sSociété a creusé son avance sur le marché en annonçant le 4 avril 2023 la dernière génération de son logiciel « Advanced CDN » (Broadpeak Introduces Ultimate CDN for High-Quality, Energy-Efficient Video Streaming - Broadpeak). Référence de « Qualité d'Expérience » et de robustesse, cette nouvelle version du logiciel phare de la société Broadpeak est une modèle de performance et d'élasticité pour des solutions de streaming toujours plus sobres en consommation électrique. Combinée à la performance du logiciel déployé sur chaque serveur de streaming, Broadpeak permet de diviser par 4 le nombre de serveurs matériels nécessaires à capacité égale. Le 15 Septembre 2023, le Groupe indique avoir passé la barre de 1 Tb/s de capacité par serveur, une première mondiale.

Enfin, sur le plan du portefeuille produit, l'offre SaaS du Groupe commercialisée sous la marque broadpeak.io a séduit 10 nouveaux clients sur l'année. Avec un focus sur le remplacement de contenu, l'insertion de publicités dynamiques et la création de chaînes FAST(NXTV brings FAST channels to Brazil with Broadpeak's server-side ad insertion solution), puis FAST 2.0 (Okast and Broadpeak join forces to launch their fast 2.0 solution), broadpeak.io simplifie le streaming et la monétisation pour ses clients.

L'année a également été marqué par une intensification de la présence sur les grands rendez-vous internationaux du secteur, soutenue par le redémarrage post-Covid de l'événementiel « en présentiel ». Broadpeak a ainsi participé à plus de 40 événements au cours de l'année dont le CES (Las Vegas), le Mobile World Congress (Barcelone), le NAB Show (Las Vegas), le CABSAT (Dubaï),Broadcast Asia (Singapour) ou l'IBC(Singapour).

Sur le plan commercial, la société a accéléré sa pénétration avec la signature de 20 nouveaux clients et l'extension des ventes chez les clients existants par l'ajout de licences logicielles mais également par l'ajout de nouvelles applications.

Malgré cette activité commerciale dynamique, le chiffre d'affaires annuel s'établit à 39 millions d'euros (M€), contre 41,9 M€ en 2022, soit une baisse de 6,8%. Cette évolution n'intègre aucune variation de périmètre mais comprend un effet de change négatif de 0,5 M€. À taux de change constant1 , les ventes ressortent en repli de 5,5% en 2023.

Cette évolution décevante reflète un durcissement des conditions d'activité avec un fort attentisme des donneurs d'ordres opérateurs TV et télécoms. Ce contexte conjoncturel a freiné le rythme de transformation commerciale, d'importantes commandes en cours de négociations restant en suspens fin 2023.

Sur l'ensemble de l'année, la contribution des équipements (serveurs, routeurs…) a fortement reculé, à 16,2% du chiffre d'affaires total contre 26,8% un an plus tôt. La part des Licences & Services s'est maintenue quasiment stable, à plus de la moitié du chiffre d'affaires du Groupe (51,1%). Quant aux revenus récurrents (Maintenance & SaaS), leur montée en puissance a été remarquable en 2023. Atteignant désormais 32,7% de l'activité totale, ils ont progressé de 41% sur l'année, en lien avec l'essor de l'offre SaaS, lancée début 2022, et avec la dynamique de services associés à la base de clientèle installée.

Dans ce contexte, Broadpeak a commencé à mettre en place des mesures d'économies de coûts, concentrées sur les dépenses en prestations externes.

Ce plan d'économies, concentré sur les prestations externes, est engagé et produira ses premiers effets dès le deuxième trimestre 2024. En particulier, les dépenses externes en R&D seront ramenées à un niveau plus normatif, avec une focalisation des investissements sur les technologies les plus prometteuses. Parallèlement, Broadpeak observera une discipline très stricte sur l'ensemble de ses coûts afin de préserver sa trésorerie. Une politique ferme sera également menée afin de limiter les retards de paiement des clients.

Comme indiqué lors de la publication des résultats annuels du Groupe le 15 avril 2024, le retard de croissance pris en 2023 ne permettra pas à Broadpeak de tenir les objectifs financiers fixés lors de son introduction en Bourse, à savoir un chiffre d'affaires de 100 M€ et une marge d'EBITDA de 20% à horizon 2026. Dans un contexte conjoncturel et sectoriel toujours incertain et compte tenu du déploiement en cours du plan d'économies, Broadpeak prévoit de communiquer aux investisseurs ses nouveaux objectifs de moyen terme lors de la publication de ses résultats semestriels, le 26 septembre prochain.

1.3 IMPACTS DE LA GUERRE EN UKRAINE ET DE LA PENURIE DE COMPOSANTS

Concernant la situation liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine, le Groupe estime à ce jour ne pas subir d'impact significatif dans la mesure où elle n'a pas d'activité en Russie, et que son chiffre d'affaires en Ukraine est limité, et qu'il ne s'approvisionne dans aucun de ces pays, et aucun de ses actifs n'y est implanté.

Les communiqués de presse publiés par la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société à la rubrique « Investisseur » (https://broadpeak.tv/fr/investisseurs/) et média (https://broadpeak.tv/whats-happening/).

1.4 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.4.1 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023

En milliers d'euros	2022	**2023**
Chiffre d'affaires	41.901	**39.041**
Marge brute	31.232	**29.738**
Ebitda[1] avant CIR[2]	593	**(4.667)**
Ebitda après CIR	*4.585*	***(18)***
Résultat d'exploitation	(1.567)	**(8.452)**
Résultat net	1.430	**(4.237)**

[1] EBITDA : Résultat d'exploitation + Dotations aux amortissements et dépréciations
[2] CIR : Crédit impôt recherche

Commentaires sur les résultats annuels 2023

Le chiffre d'affaires annuel de Broadpeak s'établit à 39 millions d'euros, contre 41,9 millions d'euros en 2022, soit une baisse de 6,8%. À taux de change constant[1], les ventes ressortent en repli de 5,5% en 2023.

Cette évolution décevante résulte d'une performance très contrastée entre le premier semestre (+12,5%) et le second semestre (-18,9%). Sur cette dernière période, le Groupe a été pénalisé par une base de comparaison exigeante après la forte croissance affichée au second semestre 2022 (+19,6%). Surtout, Broadpeak a souffert d'un durcissement des conditions d'activité en lien avec le fort attentisme des donneurs d'ordres opérateurs TV et télécoms (plus de 80% du chiffre d'affaires).

Par zone géographique, l'APAC (Asie Pacifique) a maintenu un rythme de croissance soutenu en 2023 (+23,6%, à 4,7 millions d'euros) tandis que les ventes en EMEA (Europe, Moyen-Orient & Afrique) sont restées stables (+0,7%, à 17,7 millions d'euros). La zone Americas (-18,8%, à 16,7 M€) a souffert d'une base de comparaison particulièrement élevée (+63% en 2022).

Au niveau du mix produits, la contribution des Licences & Services s'est maintenue quasiment stable, à plus de la moitié du chiffre d'affaires du Groupe (51,1%), tandis que la part des équipements a fortement reculé, à 16,2% (contre 26,8% en 2022). Quant aux revenus récurrents (Maintenance & SaaS), leur montée en puissance a été remarquable en 2023 : en hausse de 41% sur l'année, ils représentent désormais 32,7% de l'activité totale, reflet de la dynamique de services associés à la base de clientèle installée et de l'essor de l'offre SaaS (broadpeak.io), lancée début 2022.

Cette évolution du mix produits a eu un effet mécaniquement favorable sur le taux de marge brute, qui atteint 76,2% en 2023, contre 74,5% un an plus tôt. En valeur absolue, la marge brute ressort à 29,7 millions d'euros.

L'EBITDA s'établit à -4,7 millions d'euros sur l'exercice, contre +0,6 millions d'euros en 2022. L'EBITDA retraité du montant du Crédit d'impôt recherche (CIR), qui s'élève à 4,7 millions d'euros en 2023 (vs 3,9 millions d'euros en 2022), ressort proche de l'équilibre, à -0,02 millions d'euros. Son évolution reflète la hausse des charges de personnel (+19,5%), à 23,9 millions d'euros en lien avec l'augmentation des effectifs internes, passés de 190 à 218 collaborateurs en un an. Les effectifs globaux, intégrant les collaborateurs externes - consultants et prestataires en soutien des équipes R&D et commerciales - s'élèvent à 332 (vs 312 fin 2022). Les prestations externes ont ainsi représenté un budget total de 10,8 millions d'euros € en 2023 (+14,8%), expliquant l'essentiel de la hausse des autres charges d'exploitation (+9,7%), à 18,3 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation ressort à -8,5 millions d'euros, après comptabilisation de 3,8 M€ de dotations aux amortissements et dépréciations (vs 2,2 millions d'euros en 2022), principalement liés aux frais de R&D immobilisés. Cette évolution traduit une phase d'investissements intense en vue de parachever la structuration du Groupe pour préparer sa croissance future.

Après prise en compte du CIR, le résultat net s'établit à -4,2 millions d'euros (vs +1,4 millions d'euros en 2022).

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres de Broadpeak ressortent à 23,8 millions d'euros, contre 28,0 millions d'euros un an plus tôt. La trésorerie disponible s'affiche à 3,7 millions d'euros (vs 10,9 millions d'euros fin 2022) tandis que la dette nette du Groupe s'établit à 8,2 millions d'euros.

[1]Au taux de change moyen constaté sur les ventes de l'exercice 2022

Cette évolution s'explique notamment par la forte augmentation du besoin en fonds de roulement (+37,2%, à 12,9 millions d'euros), en lien avec celle du poste clients (+23,5%, à 19,1 millions d'euros). Pour rappel, l'exercice 2022 avait été marqué par une forte contraction du poste clients (-33%) suite à la mise en place d'un contrat d'affacturage, qui s'est poursuivi à un rythme bien moindre en 2023.

Le flux de trésorerie disponible (*free cash-flow*) ressort sur l'exercice à -13,2 millions d'euros. Son redressement constitue une priorité pour le Groupe en 2024.

1.4.2 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au cours de l'exercice 2023, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 39.040.733 euros contre 41.901.108 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à 8.780.903 euros contre une perte d'exploitation de 2.109.616 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2023 s'est élevé à 4.568.762 euros contre un bénéfice net de 1.132.745 euros pour l'exercice 2022.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de 4.568.762 euros que nous vous proposons d'affecter intégralement au compte « Autres Réserves » qui s'élèverait désormais à 1.273.246 euros. Nous vous proposons également de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Organisation

Principal acteur du marché focalisé sur la distribution de contenus, Broadpeak est aujourd'hui la référence en termes de technologie de streaming et poursuit sa feuille de route en révolutionnant en permanence la façon dont les opérateurs et les plates-formes de streaming touchent leur audience.

En 2020, Broadpeak a été identifié comme Key Innovator par l'EU Innovation Radar. Le radar de l'innovation est une initiative de la Commission européenne visant à identifier les innovations et les innovateurs à fort potentiel dans les projets de recherche et d'innovation financés par l'UE.

Broadpeak est membre du pôle de compétitivité à vocation mondiale Images et Réseaux.

La stratégie de la Société est centrée sur des innovations de rupture soutenues par une politique de propriété industrielle qui s'implémente au travers de dépôts de brevets. Ces brevets sont déposés en Europe mais également dans de nombreux autres pays comme les USA, le Mexique, le Brésil, le Canada, la Russie, l'Inde, la Chine, le Japon, la Corée et Singapour.

Les Activité de R&D de la société s'organisent autour de sept grandes thématiques :

- Multicast ABR
- Convergence Fixe/Mobile et virtual CDN
- Sécurité / protection de contenu/DDOS
- Gestion de l'insertion de Publicité
- Multi-CDN selection
- Performance & Qualité d'Expérience

- Streaming ABR en Basse latence pour les événements sportifs

L'organisation technique de Broadpeak, en France, est constituée à 100% d'ingénieurs et docteurs. Les équipes R&D sont organisées en deux pôles principaux :

- le département de R&D appliqué aux produits, qui est organisé sous la forme de Scrums (ou cadre de développement) Agile autour d'un product owner (ou chef de produit), d'un ou de plusieurs architectes, d'ingénieurs de développement logiciel et de testeurs R&D. Les travaux portent sur les 7 thématiques précitées, mais également la réduction de l'empreinte écologique des produits en améliorant en permanence la performance du logiciel ;

- le département « Exploration » gère le portefeuille de brevets. Il initie et pilote les projets collaboratifs. Il participe aux groupes de standardisation et aux consortiums de l'industrie tels que DVB (Digital Video Broadcasting) ou SVA (Streaming Video Alliance). Il mène des travaux de recherche avancés en interne ou via des partenariats avec des tiers.

Les effectifs affectés à la R&D au sein du Groupe totalisent 156 personnes à fin décembre 2023, soit 47% des effectifs à fin 2023 (sur la base de 332 collaborateurs, salariés, prestataires, consultants et agents inclus).

Activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'activité en matière de recherche et développement et de production au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est décrite au paragraphe 1.2 du présent rapport.

1.6 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Néant.

1.7 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de change

Nature et incidence du risque

La Société réalise la majeure partie de son activité à l'étranger, le chiffre d'affaires reporté en euros est ainsi influencé par les variations de devises, essentiellement le dollar américain qui représente en moyenne plus de 54% des facturations. Toute variation de la devise américaine par rapport à l'euro aura un impact significatif à la hausse ou à la baisse sur le niveau d'activité reporté.

La Société a par ailleurs de l'ordre de 30% de ses charges libellées en dollar américain (achats, frais de personnel, etc.), et ne bénéficie que d'une couverture partielle de la variation des devises. Toute variation de la devise américaine par rapport à l'euro aura un impact significatif à la hausse ou à la baisse sur le niveau de charges reportées.

Dispositifs de maîtrise du risque

La Société prend au cas par cas, en fonction de l'évolution des cours et de la visibilité, des dispositions de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. Au 31 décembre 2023, aucun contrat de couverture de change n'était en cours.

Risque de contrepartie

Nature et incidence du risque

Les créances clients s'élevaient à 13,726 millions d'euros au 31 décembre 2023. Le poste clients est impacté par un client export, dont les délais de paiements sont habituellement longs. Au 31 décembre 2023, la créance de ce client s'établie à 6,6m€ (soit 49,8% des créances nettes totales) dont 4,5m€ échus soit 4,97 m$ (62 % des créances nettes échues) (voir note 5.5.6). Aucune dépréciation n'a été constatée sur ce client, la direction considérant la probabilité de recouvrement de cette créance élevée (voir point 1.8 sur les évènements post-clôture). En revanche, un contrat d'affacturage a été mis en place courant 2022, ce qui permet une cession de factures sans recours auprès du Factor, avec une avance de trésorerie correspondante. Le délai moyen de paiement clients est passé de 32 jours à 2022 à 104 jours en 2023.

Aucune garantie ne peut être donnée quant au fait que les clients de la Société se conformeront à leurs obligations contractuelles ou qu'ils ne feront pas l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire. Les créances pourraient ainsi demeurer impayées ce qui pénaliserait la situation financière de la Société.

Dispositifs de maîtrise du risque

La Société a mis en place des mesures pour recouvrer les créances : recours à un système d'assurance-crédit Coface, prévention en amont et limitation des encours autorisés par clients, relance automatique 8 jours avant échéance, envois de relevés clients à chaque début de mois, relance ciblée en cas de retard supérieur à 30 jours, et enfin pré-contentieux (mise en demeure et blocage des commandes en cours) et contentieux. Ainsi, en historique, la Société n'a pas été confrontée à des pertes majeures au niveau de ses créances. A fin 2023, les créances douteuses (313 milliers d'euros, soit 2,3% du total des créances) ont par ailleurs été totalement provisionnées. En complément, des créances anciennes ont été dépréciées à hauteur de 248 milliers d'euros (soit 1,8% du total des créances).

Concernant la créance client de 6,6m€ décrite ci-dessus, la Société a notamment mis en place avec l'accord de ce client, un échelonnement des paiements sur le 1er trimestre 2024 (décrit ci-dessous au point 1.8, sur les événements post-clôture) afin d'apurer les créances échues au 31/12/23.

Risque lié au crédit d'impôt recherche

Nature et incidence du risque

La Société bénéficie de divers dispositifs fiscaux parmi lesquels (i) le crédit impôt recherche (le « ***CIR*** ») pour un montant de 3 981 milliers d'euros au titre de l'exercice 2022, 2 889 milliers d'euros au titre de l'exercice 2021, et de 2.079 milliers d'euros au titre de l'exercice 2020 ainsi que (ii) le crédit d'impôt innovation (le « ***CII*** ») pour un montant de 10 milliers d'euros au titre de l'exercice 2022, 12 milliers d'euros au titre de l'exercice 2021, et de 7 milliers d'euros au titre de l'exercice 2020. Par ailleurs au titre de l'exercice 2023, la Société devrait bénéficier de 4.826 milliers d'euros de CIR et 8 milliers d'euros de CII (montant enregistrés en 2023 mais qui seront perçus en 2024).

Dans l'hypothèse où l'administration fiscale remettrait en cause l'éligibilité aux dispositifs fiscaux mentionnés, la Société pourrait être contrainte de rembourser toute ou partie des montants des crédits d'impôts obtenus avec, le cas échéant, l'application de pénalités et intérêts de retard. Par

ailleurs, la Société pourrait ne pas bénéficier des tels avantages dans les années à venir ou tout au moins à de tels niveaux, ce qui pourrait la conduire à modifier voire décaler certains programmes de R&D.

La survenance de tels événements pourrait pénaliser l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

Dispositifs de maîtrise du risque

La Société estime qu'elle est en mesure de défendre ses dossiers CIR et CII en cas de contrôle fiscal en exposant les critères retenus pour notamment déterminer l'éligibilité des projets retenus, de même que le montant des coûts salariaux intégrés pour le calcul du CIR.

Par ailleurs, la Société a fait appel depuis de l'année 2021 à un prestataire extérieur (i) pour analyser ses dossiers de recherche CIR 2019 et CIR 2020, et les modifier si nécessaire, ainsi que (ii) l'accompagner dans la préparation de sa déclaration et dossier de recherche CIR 2021, CIR 2022 et CIR 2023.

Risque de liquidité

Nature et incidence du risque

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie en fonction de ses ressources disponibles.

Compte tenu des des éléments suivants :

- un endettement financier net de -7,6 millions d'euros au 31 décembre 2023, y inclus une trésorerie de 3,6 millions d'euros et un endettement financier de 11,2 millions d'euros, intégralement à taux fixe, dont :
 - 2,4 millions d'euros à moins d'un an ;
 - trois Prêts Garantis par l'Etat (PGE) souscrits en 2020 pour un montant de 4 millions d'euros (dont 2,4 millions d'euros restant dus au 31 décembre 2023) ;
 - quatre Prêts participatifs relais (PPR) souscrits en 2023 pour un montant de 4,5 millions d'euros dont le remboursement débutera à compter du dernier trimestre 2027 ;
 - quatre Prêts de financements d'immobilisations pour un total de 4,15 millions d'euros (dont 2,1 millions d'euros débloqués au 31 décembre 2023) ;
 - les contrats de crédit de la Société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants ») ;
- l'encaissement de ses créances de Crédit d'Impôt Recherche et de Crédit d'Impôt Innovation 2023, soit 4,83 millions d'euros attendu mi-2024 ;
- l'apurement des créances clients, notamment des plus anciennes, et en particulier le respect du calendrier de paiement (cf. événements post clôture) ;
- la mise en place et le suivi du plan d'économies de la Société ;

le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois. Ainsi, la Société serait en mesure de tenir ses engagements en termes de besoins de trésorerie.

Dispositifs de maîtrise du risque

La Société pourrait rechercher des financements alternatifs, notamment auprès des partenaires bancaires.

La Société a renforcé son process de recouvrement des créances clients.

Le plan d'économie de la Société fait l'objet d'un suivi strict et régulier.

Risque de dilution

Nature et incidence du risque

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et de ses salariés, la Société a émis et attribué en 2019 à près de 80 salariés et dirigeants des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « ***BSPCE*** »), et des plans de options de souscription d'actions à destination des salariés et dirigeants des filiales américaines et singapouriennes.

En 2024, pour poursuivre sa politique de motivation et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société a procédé, à de nouvelles attributions d'instruments financiers donnant accès au capital de la Société (émissions de BSPCE, d'options de souscription d'actions (stock-options) à près de 200 employés en France et dans les filiales. En complément, la Société a également émis, en 2024, des bons de souscription d'actions (les « ***BSA*** ») pour certains consultants identifiés.

Pour poursuivre sa politique de motivation et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder, à de nouvelles attributions d'instruments financiers donnant accès au capital de la Société (actions gratuites, actions de performance, émissions de bons, etc.), pouvant entraîner une dilution supplémentaire.

A la date du présent rapport, l'exercice potentiel de ces valeurs mobilières donnant accès au capital par leurs titulaires entraînerait la dilution suivante :

	Nombre d'actions composant le capital social	En cas d'exercice des BSPCE émis en 2019	En cas d'exercice des options de souscription d'actions émises en 2019	En cas d'exercice des BSPCE émis en 2024	En cas d'exercice des options de souscription d'actions émises en 2024	En cas d'exercice des BSA émis en 2024	TOTAL
Nombre d'actions créées	12 541 686	347 000	323 876	437 000	188 000	32 000	**1 327 876**
Capital social après émission des actions nouvelles	-	12 888 686	12 865 562	12 978 686	12 729 686	12 573 686	**13 869 562**
Dilution	-	2,69%	2,52%	3,37%	1,48%	0,25%	**9,57%**

Dispositifs de maîtrise du risque

Les délégations octroyées par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2023 permettant au conseil d'administration d'attribuer des stock-options, des BSPCE, des BSA, des actions gratuites prévoient un plafond commun.

1.8 ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Déménagement du siège social Groupe :

Le Groupe a déménagé son nouveau siège social à Cesson-Sévigné en date du 29 janvier 2024.

Nouveau plan de BSPCE, options et souscriptions d'actions et BSA :

La Société a mis en place un nouveau plan de BSPCE, options de souscription d'actions et BSA en date du 19 janvier 2024 représentant 437 000 BSPCE, 188 000 options de souscriptions d'actions et 199 000 BSA. Le prix de souscription unitaire est de 3,30 €.

Les BSPCE et options de souscriptions d'actions sont exerçables pour un maximum de 25 % des BSPCE et options attribués à l'issue d'une période de 12 mois et exerçable à hauteur des 75 % restants pour un maximum de 6,25 % au bout de chaque période de 3 mois à l'issue de la période des 12 mois citée ci-dessus. Le délai de souscription des BSA est du 29 janvier au 1ier mars 2024.

Contrat de liquidité :

En février 2024, la Société a réalisé un virement de 20 000 € sur le contrat de liquidité avec TC ICAP portant sur les actions de la Société.

Les communiqués de presse publiés par la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société à la rubrique « Investisseur » (https://broadpeak.tv/fr/investisseurs/) et média (https://broadpeak.tv/whats-happening/).

Gestion de créances client :

Concernant la créance client de 6,6m€ (dont 4.5 m€ échus soit 4,97 m$) décrite ci-dessus dans les « Risques de Contrepartie », un échelonnement des paiements a été mis en place avec ce client sur le 1er trimestre 2024 afin d'apurer les créances échues au 31/12/23 de 4,97m$. Les échéances de paiement sont échelonnées entre mars et août 2024 et sont présentées comme suit :

- Mars 2024 : 0,30 m$
- Avril 2024 : 0,35 m$
- Mai 2024 : 0,44 m$
- Juin 2024 : 0,39 m$
- Juillet 2024 : 2,05 m$
- Août 2024 : 1,44 m$

A la date du présent rapport, le calendrier de paiement a été respecté, et la direction considère la probabilité de recouvrement comme élevée.

1.9 ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Fort de son positionnement technologique renforcé, et malgré une visibilité toujours limitée sur ses conditions d'activité, Broadpeak s'attend à un retour de la croissance de son chiffre d'affaires en 2024. Cette croissance sera notamment portée par la finalisation effective ou en cours de plusieurs contrats significatifs qui étaient en suspens fin 2023. Par ailleurs, le Groupe devrait récolter les fruits de la nouvelle organisation commerciale mise en place au cours de l'exercice 2023, s'appuyant notamment sur la nomination de responsables de zones géographiques et l'embauche de spécialistes de la vente aux plateformes de streaming.

Sur l'exercice en cours, le Groupe prévoit également de ramener son flux de trésorerie disponible (*free cash-flow*) en territoire positif. Ce redressement s'appuiera sur un plan d'économies succédant à deux années intenses d'investissements R&D et dépenses commerciales, ayant permis au Groupe de mener à bien les efforts de structuration nécessaires à sa croissance future.

Ce plan d'économies, concentré sur les prestations externes, est engagé et produira ses premiers effets dès le deuxième trimestre 2024. En particulier, les dépenses externes en R&D seront ramenées à un niveau plus normatif, avec une focalisation des investissements sur les technologies les plus prometteuses. Parallèlement, Broadpeak observera une discipline très stricte sur l'ensemble de ses coûts afin de préserver sa trésorerie. Une politique ferme sera également menée afin de limiter les retards de paiement des clients.

Comme indiqué lors de la publication du chiffre d'affaires annuel, le retard de croissance pris en 2023 ne permettra pas à Broadpeak de tenir les objectifs financiers fixés lors de son introduction en Bourse, à savoir un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros et une marge d'EBITDA de 20% à horizon 2026. Dans un contexte conjoncturel et sectoriel toujours incertain et compte tenu du déploiement en cours du plan d'économies, Broadpeak prévoit de communiquer aux investisseurs ses nouveaux objectifs de moyen terme lors de la publication de ses résultats semestriels, le 26 septembre prochain.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2023 :

		31/12/2023		31/12/2022	
Nom	SIREN	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Broadpeak SA	524 473 063	Société mère			
Broadpeak Asia Pacific - Singapour		100%	**100%**	100%	**100%**
Broadpeak Video System Corp - USA		100%	**100%**	100%	**100%**
Systèmes de vidéo Broadpeak Canada		100%	**100%**	100%	**100%**

IG : Intégration Globale

Au 31 décembre 2023 le Groupe ne détient pas de participations non consolidées.

2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Broadpeak Video Systems Canada Incorported

Broadpeak Video Systems Canada Incorported est une société par actions de droit canadien créée en 2021 (numéro d'enregistrement : 1176300516), basée à Montréal au Québec (700-1980 rue Sherbrooke O), dont l'activité est la prospection commerciale et la mise en place d'une équipe technique sur le territoire canadien.

Son exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par un bénéfice net de 8,1 milliers d'euros contre un bénéfice net de 6,7 milliers d'euros en 2022.

Broadpeak Video Systems Corporation

Broadpeak Video Systems Corporation est une société de droit américain créée en 2015 (numéro d'enregistrement 20161060366) et dont le siège est basé à New-York aux États-Unis (27 E 28th St 8th Floor, # 16033), dont l'activité est la prospection commerciale et le support clients aux Etats-unis.

Son exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par un bénéfice net de 240,6 milliers d'euros contre un bénéfice net de 203 milliers d'euros en 2022.

Broadpeak Asia Pacific Limited

Broadpeak Asia Pacific Limited est une société créée en 2012 (numéro d'enregistrement : 201305715E) et basée à Singapour (3 CHURCH STREET #29-00), dont l'activité est la prospection commerciale et le support clients en Asie.

Son exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par un bénéfice net de 74 milliers d'euros contre un bénéfice net de 113 milliers d'euros en 2022.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France au cours de l'exercice. La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

2.3 ALIENATION D'ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2023 en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce :

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées		15	9	4	13	501		12	9	7	8	217
Montant total TTC des factures concernées		1 195 232€	59 897€	-2 745€	337 560€	1 589 944€		595 975 €	470 409 €	388 511 €	5 832 903 €	7 287 798 €
% du montant total des achats TTC de l'exercice		4,11 %	0.21 %	-0.01%	1,16%	5,47%						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								1,49%	1,18%	0,97%	14,62%	18,27%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant HT total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							30 jours, fin de mois					

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS					
Nature des indications	**Exercice 31/12/2019**	**Exercice 31/12/2020**	**Exercice 31/12/2021**	**Exercice 31/12/2022**	**Exercice 31/12/2023**
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	187 390,00 €	187 390,00 €	187 423,00 €	249 928,00 €	250 834,00 €
b) Nombres des actions ordinaires existantes	18 738 969	18 738 969	18 742 250	12 496 406	12 541 686
c) Nombres des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre d'obligations convertibles en actions	2 545 454	2 545 454	2 545 454	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	3 377 454	3 377 454	3 348 954	350 000	335 438
Par conversion d'obligations	2 545 454	2 545 454	2 545 454	-	-
Par exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	*383 500*	*383 500*	*370 000*	*176 500*	*173 500*
Par exercice d'options de souscriptions d'actions	*448 500*	*448 500*	*433 500*	*173 500*	*161 938*
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	18 161 683,00 €	23 962 710,00 €	33 127 156,00 €	41 901 108,00 €	39 040 733,00 €
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 3 986 454,00 €	234 554,00 €	2 448 826,00 €	- 461 237,00 €	- 5 428 239,00 €
c) Impôt sur les bénéfices	1 617 236,00 €	2 087 378,00 €	2 893 415,00 €	3 991 990,00 €	4 648 783,00 €
d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 2 635 875,00 €	1 791 927,00 €	3 739 404,00 €	1 132 745,00 €	- 4 568 762,00 €
e) Résultat distribué	- €	- €	- €	- €	- €
III. RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,13 €	0,12 €	0,29 €	0,28 €	- 0,06 €
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0,14 €	0,10 €	0,20 €	0,09 €	- 0,36 €
c) Dividende attribué à chaque action	- €	- €	- €	- €	- €
IV. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	78	94	118	150	184
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	5 307 891,00 €	6 256 814,00 €	8 229 244,00 €	10 197 146,00 €	12 295 756,00 €
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 379 611,00 €	2 786 536,00 €	3 705 131,00 €	4 748 590,00 €	5 281 795,00 €

CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

6.1 REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2023

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2023 :

Actionnaires	Actions		Droits de vote			
	Nbre actions	Pourcentage	Actions à droits de vote simple	Actions à droits de vote double	Total droits de vote	Pourcentage
Jacques LE MANCQ	*3 080 080*	*24,56%*	*297 483*	*2 782 597*	*5 862 677*	*28,78%*
Fabrice BELLANGER	*1 230 064*	*9,81%*	*118 804*	*1 111 260*	*2 341 324*	*11,49%*
Dominique COLOMBEL	*460 762*	*3,67%*	*44 502*	*416 260*	*877 022*	*4,31%*
Pierre-Jean GUERY	*460 762*	*3,67%*	*44 502*	*416 260*	*877 022*	*4,31%*
Ronan RIOU	*460 762*	*3,67%*	*44 502*	*416 260*	*877 022*	*4,31%*
Pierre PARIOULEAU	*460 762*	*3,67%*	*44 502*	*416 260*	*877 022*	*4,31%*
Fondateurs	6 153 192	49,06%	594 295	5 558 897	11 712 089	57,50%
EUTELSAT SA	1 757 563	14,01%	295 882	1 461 681	3 219 244	15,80%
Vantiva (précédement Technicolor Delivery Technolo	1 022 500	8,15%	172 136	850 364	1 872 864	9,19%
Autres salariés nominatifs	4 219	0,03%	2 578	1 641	5 860	0,03%
Autodétention	45 620	0,36%	45 620	-	-	0,00%
Flottant	3 558 592	28,37%	3 558 592	-	3 558 592	17,47%
Total	**12 541 686**	**100,00%**	**4 669 103**	**7 872 583**	**20 368 649**	**100,00%**

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire.

6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucune déclaration de franchissement seuil n'a été réalisée auprès de la Société en application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce.

6.3 ACTIONNARIAT SALARIE AU TITRE DES PLANS DE LA SOCIETE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Comme détaillé au chapitre 10 ci-dessous, certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par exercice d'options de souscription d'actions, de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ou par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement.

Au 31 décembre 2023 et à la connaissance de la Société, l'actionnariat salarié au titre de plans de la société représente environ [0,03] % du capital social et des droits de vote de la Société à cette date.

6.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

Programme de rachat d'actions

Ces actions propres ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2023, dans sa septième (7e) résolution, conformément aux articles L. 225-207 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;

- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution d'actions gratuites ou toute autre condition permise par la réglementation ;

- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes à émettre de la Société ;

- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la seizième (16e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2023 ;

- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2023 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 15 décembre 2024. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Au 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 45.620 titres ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 25.951,36 euros.

CHAPITRE 7 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, le présent paragraphe comporte les informations requises par les articles L. 225-37-4 et suivants du Code de Commerce et par articles L22-10-10 et suivants du Code de Commerce.

7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

7.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration est composé des six membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant [1]	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel [2]
Jacques Le Mancq	Président directeur général	50		2022	2025
Fabrice Bellanger	Administrateur	46		2022	2025
Dominique Colombel	Administrateur	61		2022	2025
Eutelsat SA représenté par Jean-Hubert Lenotte	Administrateur	56		2022	2024
Vantiva Technologies représenté par Christian Lefebvre	Administrateur	57		2022	2024
Pascal Portelli	Administrateur	53	✓	2022	2025
Immaculada Casero Egido	Administrateur	52	✓	2023	2025

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middlenext.
(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 janvier 2024, a constaté que Monsieur François Allain remplace Monsieur Christian Lefebvre en tant que représentant permanent au conseil d'administration de Vantiva Technologies (précédemment dénommée Technicolor Delivery Technologies).

7.1.2 DIRECTION GENERALE

Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 13 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le

président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommé par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 8 avril 2022, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

En application de l'article 13 des statuts le choix d'exercice de la direction générale de la Société ainsi retenue est valable jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

Composition de la direction générale au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, la direction générale de la Société était composée ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Jacques Le Mancq	Président directeur général	8 juin 2022	Assemblée générale 2025

7.2.3 LISTE DES MANDATS

Monsieur Jacques Le Mancq, président directeur général (50 ans)

Après un Master en Sciences Economique et un Diplôme d'Ingénieur en Informatique et Communication, Jacques Le Mancq rejoint Tektronix en tant que chef de projet aux Etats- Unis en 1997. Il rejoint Thales Broadcast & Multimédia puis Technicolor en tant que responsable Marketing en charge des produits Vidéo avant de prendre la direction de la ligne de produits serveurs dédiés à la vidéo à la demande. Porteur du projet d'essaimage, il co-créée Broadpeak en 2010.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates de début**
Président	SAS Moviepeak (en tant que représentant de DoubleDown)	*18/11/2021*
Gérant	SCI Peakxy	6/04/2017
Président	SAS DoubleDown	29/09/2021
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	**Sociétés**	**Dates**
Néant		
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2023 : 3.080.080		

Monsieur Fabrice Bellanger, administrateur (46 ans)

Diplômé d'un DUT d'ingénierie électrique et d'un Master en business International. Après un passage chez Canal+ Technologies (responsable produit), il rejoint Thales Broadcast & Multimedia en tant que responsable des ventes (zone Europe de l'Ouest), puis Technicolor en charge notamment de la ligne de produits IPTV. Il co-fonde Broadpeak en 2010, et en est désormais le Directeur des ventes International.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates de début**
Président	SAS Exallis	3 octobre 2021
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	**Sociétés**	**Dates**
Néant		
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2023 : 1.230.064		

Monsieur Dominique Colombel, administrateur (61 ans)

Dominique Colombel a commencé sa carrière de responsable de l'ingénierie en 1998 chez Thales Broadcast & Multimedia puis au sein de Technicolor en 2009 en tant que responsable technique des serveurs vidéos avant de co-fonder Broadpeak en 2010. Il est le Directeur technique et R&D du Groupe.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates de début**
Néant		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	**Sociétés**	**Dates**
Néant		
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2023 : 460.762		

Monsieur Jean-Hubert Lenotte, représentant permanent de Eutelsat SA, administrateur (56 ans)

Master de sciences économiques à Sciences Po et diplômé de l'Ecole Polytechnique. Jean-Hubert Lenotte a commencé sa carrière en Belgique au sein du groupe Bouygues en tant que conducteur de travaux. Il a ensuite rejoint Bouygues Telecom en prenant notamment la tête de l'équipe pricing. Il a rejoint McKinsey & Company en 1997, dont il a été élu Directeur Associé en 2004, et où il exercé diverses fonctions au sein de la practice TMT. Il a rejoint Eutelsat il y a 9 ans, dont il est membre du Comité Exécutif et Directeur de la Stratégie et des Ressources. Il a également siégé également au Conseil d'Administration de OneWeb.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates de début**
Néant		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	**Sociétés**	**Dates**
Administrateur	OneWeb	2022-2023
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2023 : 4.250 [(1)]		

(1) Au 31 décembre 2023 et à la connaissance de la Société, Monsieur Jean-Hubert Lenotte détient 4.250 actions de la Société et la société Eutelsat SA détient 1.757.563 actions.

Monsieur Christian Lefebvre, représentant permanent de Vantiva Technologies, administrateur (57 ans)

Ingénieur issu de l'Institut Supérieur d'Électronique du Nord (ISEN), Christian Lefebvre a une expérience de plus de 30 ans dans l'industrie de la haute technologie. Il dispose d'une solide expertise technique acquise dans le domaine des Télécoms, de la Sécurité Digital et de la Maison Connectée. Ayant une profonde connaissance des attendus d'écosystèmes exigeants, il a élaboré et piloté de multiples plans stratégiques mêlant lancement de nouveaux produits et services, diversification

d'activités et excellence opérationnelle. Il a géré des équipes multi fonctionnelles de plusieurs centaines de personnes (R&D, Product Management, Gestion Clients, etc…) tant en France qu'à l'international. Il a travaillé pour Nortel Networks, Sagem Mobiles, Oberthur Technologies et enfin Technicolor en tant que Senior Vice-Président de la division produits Vidéo.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates de début**
Néant		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	**Sociétés**	**Dates**
Néant		
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2023 : 0 (1)		

(1) Au 31 décembre 2023 et à la connaissance de la Société, Monsieur Christian Lefebvre ne détient pas d'actions de la Société et la société Vantiva Technologies détient 1.022.500 actions.

Monsieur Pascal Portelli, administrateur indépendant (54 ans)

Ecole Polytechnique et Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Master de Science à Stanford University. Après un passage à la Direction générale du Trésor, Pascal Portelli a rejoint les équipes Thomson dans des fonctions financières puis opérationnelles en France et aux Etats- Unis. Il a occupé des fonctions de Direction au sein de Technicolor, dont les équipes systèmes connectés. Il a notamment eu en charge l'intégration de la division Connected Devices reprise à Cisco en 2015. Embauché par Delta Dore (solutions de domotique) en tant que directeur des opérations en 2017, il en est devenu le Président du Directoire début 2018.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates de début**
Président du directoire	Delta Dore Finance	1er mai 2018
Directeur Général	Delta Dore, SA	7 juin 2018
Membre du directoire	Rademacher Geräte Elektronik GmbH (anciennement Rademacher Beteiligungs)	1er mars 2018
Président du conseil d'administration	AS2D	
Vice-Président	Ignes	
Membre du comité directeur	Medef 35	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	**Sociétés**	**Dates**
Néant		
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2023 : 0		

Madame Inmaculada Casero, administratrice indépendante (52 ans)

Inmaculada Casero est diplômée de l'Universidad de Castilla La Mancha (Cuenca, Espagne) en droit et en administration des affaires, et de la Harvard Business School (Boston, MA, États-Unis) en leadership organisationnel.

Elle est directrice adjointe des Ressources Humaines de Groupe Capgemini depuis le 1er janvier 2021. Elle a rejoint le Comité exécutif du Groupe en juillet 2023. Elle est notamment en charge de piloter l'agenda des Ressources Humaines pour la Direction des Opérations du Groupe ainsi que pour ses entités stratégiques (Strategic Business Unit : SBU). Auparavant, de 2017 à 2020, elle était responsable des Ressources Humaines pour l'Europe et des Relations Sociales du Groupe, après avoir piloté les

Ressources Humaines de la ligne d'activité Services applicatifs de la région Europe continentale en 2016.

Inma Casero a rejoint Capgemini en 2012 en qualité de responsable des Ressources Humaines de la ligne d'activités Services d'infrastructure où elle était en charge des projets de transformation. Avant de rejoindre Capgemini, Inmaculada Casero a passé la majeure partie de sa carrière professionnelle chez Technicolor (anciennement Thomson) où elle a acquis une expérience clé dans la direction d'équipes culturellement diverses- aussi bien aux États-Unis, en Amérique latine, dans la région EMEA qu'en Asie-Pacifique – ainsi qu'un solide bagage en droit du travail dans ces mêmes régions.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates de début**
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	**Sociétés**	**Dates**
Néant		
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2023 : 0		

7.2 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au conseil d'administration comme décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport de gestion, par l'assemblée générale mixte (ci-après l' « ***AGM »***) de la Société lors de sa réunion du 15 juin 2023. Il est rappelé le procès-verbal de ladite assemblée est disponible sur le site Internet de la Société à la rubrique « investisseur » (www.broadpeak.tv).

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	**Montant nominal max augmentation de capital**	**Echéance de la délégation**	**Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises**	**Modalités de détermination du Prix**
1. Émission d'actions ordinaires et/ou des titres de captal donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription (9e résolution de l'AGM du 15 juin 2023)	125.000 € (1)	15 août 2025	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
2. Émission d'actions ordinaires et/ou des titres de captal donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel par offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (10e résolution de l'AGM du 15 juin 2023)	125.000 € (1)	15 août 2025	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%
3. Émission des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (11e résolution de l'AGM du 15 juin 2023)	125.000 € (1) ou 20% du capital par an (2)	15 août 2025	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
4. Émission des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires [(2)] (12e résolutions de l'AGM du 15 juin 2023)	125.000 € [(1)]	15 décembre 2024	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%
5. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (13e résolutions de l'AGM du 15 juin 2023)	15 % du montant de l'émission initiale [(1)]	15 août 2025	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées en 1 à 4 ci-dessus selon le cas
6. Augmentation de capital par incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (14e résolutions de l'AGM du 15 juin 2023)	125.000 € [(1)]	15 août 2025	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
7. Emission de bons de souscription d'actions, des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes [(3)] (17e résolutions de l'AGM du 15 juin 2023)	10% du capital [(4)]	15 décembre 2024	32 000 bons de souscription d'actions (19 janvier2024)	Fixé par le conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action BROADPEAK aux trois (3) séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
8. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (18e résolution de l'AGM du 15 juin 2023)	10% du capital (4)	15 février 2027	Néant	Gratuit
9. Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (19e résolution de l'AGM du 15 juin 2023)	10% du capital (4)	15 février 2027	188.000 options de souscription d'actions (19 janvier 2024)	Fixé par le conseil d'administration le jour où les options seront consenties conformément aux modalités prévues par l'article L. 225-177 du Code de commerce

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
10. Emission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« ***BSPCE*** ») (20e résolution de l'AGM du 15 juin 2023)	10% du capital (4)	15 décembre 2024	437.000 BSPCE (19 janvier 2024)	Fixé par le conseil d'administration le jour où ces BSPCE seront attribués, étant précisé que ce prix devra être au moins égal au plus élevé des montants suivants : (i) soit le prix d'émission des titres lors de toute augmentation de capital réalisée par la Société dans les six mois précédant l'attribution des BSPCE ; (ii) soit, à défaut de réalisation d'une telle augmentation de capital, la moyenne des cours de clôture des trois dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSPCE.
11. Emission d'actions au profit des adhérents au plan d'épargne entreprise (22e résolution de l'AGM du 15 juin 2023)	125.000 € (1)	15 août 2025	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration conformément aux dispositions légales

(1) Ce montant s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital de 125.000 euros prévu par la quinzième (15e) résolution.

(2) La catégorie de personnes a été définie comme suit : sociétés et fonds d'investissement de droit français ou étranger (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FCPR ou FIP) (i) investissant à titre habituel ou (ii) ayant investi au cours des 60 derniers mois plus de 1 million d'euros, dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas un milliard d'euros (1.000.000.000 €)) liées au secteur des technologies ou des logiciels, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ; étant

précisé que le Conseil d'administration fixera la liste précise des bénéficiaires au sein de cette catégorie de bénéficiaires ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux

(3) La catégorie de personnes a été définie comme suit : les administrateurs de la Société et/ou les prestataires ou consultants ayant signé un contrat avec la Société.

(4) Ce montant s'impute sur le plafond commun de 10% du capital social prévu par la vingt-et-unième (21e) résolution.

7.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites au paragraphe 12 du présent rapport.

Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Néant.

7.4 DECLARATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7.4.1 CODE DE GOUVERNANCE

Dans un souci de transparence et d'information du public, depuis notamment l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris en juin 2022, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.

Dans ce cadre, la Société a choisi de se référer volontairement aux principes de gouvernement d'entreprise tels que définis par le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de Middlenext de septembre 2021 (ci-après le « **Code Middlenext** »).

Le tableau de synthèse ci-dessous décrit la mise en œuvre des recommandations du Code Middlenext par la Société selon les critères suivants :

- les recommandations « Appliquée » qui sont d'ores-et-déjà mises en œuvre par la Société ;
- les recommandations « En cours de réflexion » qui doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration afin de définir si elles seront appliquées ou non ;
- les recommandations « Non appliquée » qui ne seront pas mises en œuvre ou dont l'application est impossible.

Recommandations du Code Middlenext	Appliquée	En cours de réflexion	Non appliquée
I. Le pouvoir de « surveillance »			
R1 : Déontologie des membres du Conseil	✓		
R2 : Conflits d'intérêts	✓		
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	✓		
R4 : Information des membres du Conseil	✓		
R5 : Formation des « membres du Conseil »		✓	
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	✓		
R7 : Mise en place des Comités		✓	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (« RSE »)		✓	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	✓		
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	✓		
R11 : Durée des mandats des membres du conseil - Durée des mandats adaptées à la société - Échelonnement des mandats	 ✓ ✓		
R12 : Rémunérations des membres du Conseil	✓		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	✓		
R14 : Relations avec les actionnaires	✓		
II. Le pouvoir exécutif			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	✓		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	✓		
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	✓		
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	✓		
R19 : Indemnités de départ	✓		
R20 : Régime des retraites supplémentaires	✓		
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	✓		
R22 : Revue des points de vigilance	✓		

R1 : Les dispositions en la matière sont prévues dans le règlement intérieur adopté le 8 avril 2022.

R5 : Un plan de formation triennal des administrateurs a été mis en place par le conseil d'administration prenant en considération l'ensemble des besoins de formation sur des points techniques exprimés par les membres du conseil d'administration dans le cadre de l'accomplissement de leurs fonctions. La tenue des formations a été organisé l'IFA (formation sur la RSE) et d'autres sont en préparation pour 2024.

R7 : Le conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a décidé de ne pas instituer de comité spécialisé, compte tenu de la structure et de l'organisation actuelle du conseil d'administration. En l'absence de comités spécifiques la mission du comité d'audit et du comité RSE est assumée par le conseil d'administration.

R8 : Le conseil d'administration a validé un plan de travail sur les orientations et actions relative à la politique RSE du Groupe pour l'année 2023. Le Conseil a décidé de ne pas mettre en place un comité spécialisé sur la RSE notamment compte tenu de la taille de la Société. En conséquence, le conseil d'administration assume directement les fonctions du comité RSE et il tiendra d'ailleurs, au cours du premier semestre 2024 une réunion spécifique sur ce sujet. La mise en place d'un comité spécialisé relative à la RSE sera évaluée annuellement par le conseil d'administration.

R11 : La durée des mandats des administrateurs est de trois ans. Toutefois, afin d'instaurer un échelonnement des mandats, il a été décidé de nommer certains administrateurs pour une durée de trois ans et d'autres pour une durée initiale d'un ou deux ans.

R15 : La Société va poursuivre sa politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise étant cependant précisé que compte tenu de l'activité de la Société, le recrutement de femmes s'avère compliqué car les candidats sont très majoritairement masculins.
R 17 : Le sujet de la succession du président directeur général a été discuté en conseil d'administration et un plan d'action a été mis en place. Il est revu annuellement par le conseil d'administration.
R18 : Messieurs Dominique Colombel et Fabrice Bellanger, administrateurs de la Société, ont conclu, préalablement à leur nomination le 8 avril 2022, un contrat de travail avec la Société au titre de leurs fonctions respectives de directeur technique R&D et de directeur des ventes international. Ces contrats de travail, qui correspondent à des fonctions techniques distinctes de leurs fonctions d'administrateurs, ont été maintenus en raison de leurs compétences et de leurs participations cruciales au développement des activités du Groupe.
R19 : le conseil d'administration a voté lors de sa réunion du 8 avril 2022, une indemnité de départ du président directeur général correspondant à sa rémunération fixe et variable brute moyenne totale perçue au cours des 12 (douze) derniers mois précédant la date de révocation.
Etant précisé qu'aucune indemnité de départ ne sera due dans les cas suivants :

- *révocation pour une faute équivalente à une faute grave ou une faute lourde, telle que définie ou interprétée pour les salariés par les tribunaux et contrôlée par la Cour de cassation, en application des arrêts de sa chambre sociale et appliquée, le cas échéant, par analogie aux mandataires sociaux ;*
- *en cas de dissolution, de redressement ou de liquidation judiciaire de la Société ;*
- *en cas de départ à son initiative de la Société ou en cas de changement de fonctions au sein du Groupe;*

7.4.2 ADMINISTRATEURS INDEPENDANT

Conformément au Code Middlenext, le conseil d'administration a procédé à une revue de l'indépendance de ces administrateurs. A la date du présent rapport, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

Critères à apprécier	Jacques Le Mancq	Fabrice Bellanger	Dominique Colombel	Eutelsat SA	Vantiva Technologies	Pascal Portelli	Immaculada Casero Egido
Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	✘	✘	✘	✓	✓	✓	✓
Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	✘	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Critères à apprécier	Jacques Le Mancq	Fabrice Bellanger	Dominique Colombel	Eutelsat SA	Vantiva Technologies	Pascal Portelli	Immaculada Casero Egido
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	✘	✘	✓	✘	✘	✓	✓
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	✘	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Conclusion sur le statut d'indépendant	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Oui**

CHAPITRE 8 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (https://www.amf-france.org).

CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

9.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et ses filiales au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022.

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux mandataires sociaux dirigeants de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 est présentée ci-après :

Nom	2023			2022		
	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros)	Avantages de toute nature versés (en euros)	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros)	Avantages de toute nature versés (en euros)
Membres en fonction à la date du présent rapport						
Jacques Le Mancq *Président directeur général*	124 738 €	56 661 €	0	117.425,28	59.692,12 (2)	10 000(3)
TOTAL	**124 738 €**	**56 661 €**	**0**	**117.425,28**	**59.692,12**	**10 000**

(1) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la partie variable de la rémunération repose sur - la réalisation d'objectifs déterminés par le conseil d'administration en fonction de l'atteinte d'objectifs (i) financiers à hauteur de 80% lié au chiffre d'affaire et l'EBITDA et (ii) extra-financiers à hauteur de 20% sur la. réalisation d'un bilan carbone et définir une cible à l'horizon 2030, d'améliorer l'indice égalité homme femme (pour 2022 89/100) ou construire un plan d'amélioration de la parité homme femme ; ainsi que d'identifier une candidate au poste d'administrateur ou de censeur ; Le niveau de réalisation des objectifs financiers déterminé par le conseil d'administration n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

(2) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la partie variable de la rémunération repose sur la réalisation d'objectifs déterminés par le conseil d'administration en fonction de l'atteinte d'objectifs (i) financiers à hauteur de 80% dont 80% liés au chiffre d'affaires consolidés et 20% à l'EBITDA et (ii) extra-financier à hauteur de 20% reposant sur la mise en production d'une solution par la Société de « Streaming » des contenus de Disney+ chez au moins un opérateur télécom, câble, satellite, ou OTT, courant 2022. Le niveau de réalisation des objectifs financiers déterminé par le conseil d'administration n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

(3) Au titre d'une prime exceptionnelle attribuée par décision du conseil d'administration au titre du succès de l'introduction en bourse.

Nous vous précisons que Monsieur Jacques Le Mancq cumule ses fonctions dirigeantes de président directeur général avec les fonctions d'administrateur et il a indiqué, à ce titre, renoncer à sa rémunération en qualité d'administrateur.

Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale des actionnaires du 8 avril 2022 a décidé d'allouer un montant global brut de 50.000 euros maximum au titre la rémunération fixe des administrateurs pour l'exercice social s'achevant le 31 décembre 2022 et pour les exercices suivants jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale. Seuls les membres indépendants percevront une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration a décidé que la répartition du montant global alloué au titre de la rémunération fixe des administrateurs sera réalisée en application des principes d'allocation suivants :

- seuls les membres indépendants percevront une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur ;
- la répartition entre les administrateurs indépendants sera décidée en prenant en compte leur assiduité et du temps qu'ils consacrent à leurs fonctions. Ainsi, chaque administrateur indépendant pourra percevoir :
 - une somme fixe de 2.000 euros par an, liée à sa fonction d'administrateur ;
 - une somme variable d'un montant maximum de 8.000 euros, liée à sa présence effective aux réunions du conseil d'administration étant précisé que :
 - la présence à 100% des réunions du conseil d'administration lui donnera droit au versement du montant variable maximum soit 8.000 euros ;
 - la présence à un nombre de réunions du conseil d'administration compris entre 75% et 100% (exclus) lui donnera droit au versement d'un montant variable de 6.000 euros ;
 - la présence à inférieur à 75% des réunions du conseil d'administration par an ne donnera droit à aucune somme au titre de la partie variable de la rémunération.
- les parts fixes et variables sont plafonnées à un montant global de 10.000 euros par administrateur indépendant et par an.

Une synthèse de l'ensemble de la rémunération attribuée aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 est présentée ci-après :

Nom	2023		2022	
	Rémunération fixe due (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)	Rémunération fixe due (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)
Fabrice Bellanger [1] *Administrateur*	-	-	-	-
Dominique Colombel [2] *Administrateur*	-	-	-	-
Eutelsat SA représenté par Jean-Hubert Lenotte *Administrateur*	-	-	-	-
Vantiva Technologies représenté par Christian Lefebvre puis François Allain *Administrateur*	-	-	-	-
Pascal Portelli	10.000 €	-	6.000 €	-

Nom	2023		2022	
	Rémunération fixe due (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)	Rémunération fixe due (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)
Administrateur indépendant				
Immaculada Casero Egido *Administrateur indépendant*	6.000 €			
TOTAL	**16.000 €**	**-**	**6.000 €**	**-**

(1) Monsieur Fabrice Bellanger est également titulaire d'un contrat de travail de directeur ventes international, aucune somme n'a été versée au titre de ses fonctions d'administrateur.

(2) Monsieur Dominique Colombel est également titulaire d'un contrat de travail de directeur technique et R&D, aucune somme n'a été versée au titre de ses fonctions d'administrateur.

9.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2023, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Jacques Le Mancq *Président directeur général*	3.080.080	24,58	5.862.677	28,76
Fabrice Bellanger *Administrateur*	1.230.064	9,82	2.341.324	11,48
Dominique Colombel *Administrateur*	460.762	3,68	877.022	4,30
Eutelsat SA représenté par Jean-Hubert Lenotte [(1)] *Administrateur*	1.757.563	14,03	3.219.244	15,79
Technicolor Delivery Technologies SAS (Vantiva) représenté par Christian Lefebvre *Administrateur*	1.022.500	8,16	1.872.864	9,19
Pascal Portelli *Administrateur indépendant*	-	-	-	-
Immaculada Casero Egido *Administratrice indépendante*	-	-	-	-

(1) Au 31 décembre 2023 et à la connaissance de la Société, Monsieur Jean-Hubert Lenotte détient 4.250 actions de la Société et la société Eutelsat SA détient 1.757.563 actions.

CHAPITRE 10 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

En outre, vous trouverez également un rapport sur les opérations relatives aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« ***BSPCE*** »).

10.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société n'a mis en œuvre le plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société aa constaté d'exercice d'options de souscription d'actions par leurs bénéficiaires de 20.312 Bons donnant lieu à l'émission de 10.156 actions ordinaires nouvelles portant sur le plan suivant :

Attribution d'options de souscription d'actions au cours depuis le 1er janvier 2024

Au cours de la période allant du 1er janvier 2024 à la date du présent rapport, le conseil d'administration de la Société a mis en place le plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ayant les caractéristiques suivantes :

Plan	Date	Nbre d'options attribuées	Nbre actions pouvant être souscrites	Nbre options exercées à la date du présent rapport	Nbre actions émises du présent rapport	Prix d'exercice
OPTIONS 2024	19 janvier 2024	188.000	188.000	0	0	3,30 €

Options attribuées par chacun des mandataires sociaux

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribués à des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Options attribuées par les dix bénéficiaires du Groupe non mandataire social ayant reçus le plus d'options de souscription ou d'achat d'actions

Bénéficiaires	Nombre d'options attribuées
Mathias Guille	20.000
Mario Rainville	26.000
Julien Croguennec	20.000
Anthony Daniel	20.000
Mark Andrews	6.000
Jérémy Desmauts	6.000
Douglas Hull	6.000
Elodie Levrel	6.000
Jason Lim	6.000
Eugene Tan	6.000

10.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution gratuite d'actions.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucune action attribuée gratuitement n'a été acquise.

Attribution gratuite d'actions au cours depuis le 1er janvier 2024

Au cours de la période allant du 1er janvier 2024 à la date du présent rapport,, le conseil d'administration de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution gratuite d'actions.

10.3 BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (« BSPCE »)

Attribution de BSPCE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution de BSPCE.

Exercice par les bénéficiaires de BSPCE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a constaté l'exercice, par ses bénéficiaires, de [1.500] BSPCE donnant lieu à l'émission de [750] actions ordinaires nouvelles portant sur le plan suivant :

Plan	Date	Nbre de BSPCE attribuées	Nbre de BSPCE restant au 31 décembre 2023	Nbre de BSPCE exercés en 2023	Nbre actions émises en 2023	Prix d'exercice
BSPCE 2019	30 décembre 2019	383.500	347.000	1.500	750	3,30 €

Attribution de BSPCE depuis le 1er janvier 2024

Au cours de la période allant du 1er janvier 2024 à la date du présent rapport, le conseil d'administration de la Société a mis en place le plan d'attribution de BSPCE ayant les caractéristiques suivantes :

Plan	Date	Nbre d'options attribuées	Nbre actions pouvant être souscrites	Nbre options exercées à la date du présent rapport	Nbre actions émises du présent rapport	Prix d'exercice
BSPCE 2024	19 janvier 2024	437.000	437.000	0	0	3,30 €

CHAPITRE 11 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

SAS GEIREC
276 rue de Chateaugiron
35063 Rennes cedex

Représenté par Monsieur Anthony Rousseau
1 ter, boulevard de la Boutière
CS 51812
35768 Saint-Grégoire Cedex35063 Rennes

SAS GEIREC a été nommé commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale du 31 décembre 2013 pour une due durée de 6 exercices, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 avril 2018 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le renouvellement de leur mandat sera mis à l'ordre du jour d la prochaine assemblée générale.

Deloitte & Associés
Représenté par Monsieur Guillaume Radigue
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense

Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 décembre 2021 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

11.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Néant.

CHAPITRE 12 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

12.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Néant.

12.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

Néant.

12.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Néant

12.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Au cours de l'exercice aucune caution ou garantie nouvelle n'a été accordée.

12.5 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Aucune.

CHAPITRE 13 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

* * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Paris, le 30 avril 2024

Le conseil d'administration.

BROADPEAK
Société anonyme au capital de 250 833,72 euros
Siège social : 3771 Boulevard des Alliés 35 510 Cesson-Sévigné, France
524 473 063 R.C.S Rennes

BILAN ET COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes,



Monsieur Jacques Le Mancq,
Président directeur général

1. BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
En K€		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	5.5.1	14 530	9 215
Immobilisations corporelles	5.5.2	2 795	1 927
Immobilisations financières	5.5.3	1 616	2 388
Total Actif Immobilisé		**18 941**	**13 530**
Stocks et en-cours	5.5.5	123	1 448
Clients et comptes rattachés	5.5.6 - 5.5.8	19 102	15 467
Autres créances et comptes de régularisation	5.5.7 - 5.5.8	8 997	9 618
Valeurs mobilières de placement	5.5.9	-	2 000
Disponibilités	5.5.9	3 679	8 929
Total Actif Circulant		**31 901**	**37 462**
Total Actif		**50 842**	**50 992**

PASSIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
En K€			
Capital	5.5.10	251	250
Primes liées au capital		20 935	20 786
Réserves consolidées		6 956	5 525
Réserves de conversion groupe		26	55
Résultat de l'exercice		(4 237)	1 430
Autres		(86)	(87)
Total Capitaux Propres - Part du Groupe	4	**23 845**	**27 960**
Total Intérêts Minoritaires		**-**	**-**
Total Provisions	5.5.11	**-**	**-**
Emprunts et dettes financières	5.5.9 - 5.5.12	11 705	5 884
Fournisseurs et comptes rattachés	5.5.13	6 398	8 770
Autres dettes et comptes de régularisation	5.5.13	8 893	8 377
Total Dettes		**26 997**	**23 032**
Total Passif		**50 842**	**50 992**

5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

5.1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS ET EVENEMENTS MARQUANTS

5.1.1.Informations générales

Broadpeak est une société par actions simplifiée de droit français immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 524473063 (et désignée comme « La Société »). Son siège social est situé en France, 3771 boulevard des Alliés, 35510 Cesson-Sévigné. Les comptes consolidés de la société Broadpeak comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble est désigné comme le **« Groupe »).**
La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

5.1.2.Présentation du groupe et de son activité

Le Groupe Broadpeak est spécialisé dans la technologie de streaming vidéo et de contenus numériques pour des opérateurs et les chaînes de télévision.

Le groupe réalise ses activités opérationnelles tant en France qu'à l'étranger. Il est composé de 4 sociétés, 3 étrangères et 1 française (la société mère), qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Aucune prise de contrôle significative (individuellement ou prise dans leur ensemble) n'est intervenue au cours des périodes présentées. Les 3 filiales étrangères ont été créées ex nihilo par le Groupe.

5.1.3.Impact de la guerre en Ukraine et de la pénurie de composants

Concernant la situation liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine, le Groupe estime à ce jour ne pas subir d'impact significatif dans la mesure où elle n'a pas d'activité en Russie, et que son chiffre d'affaires en Ukraine est limité, et qu'il ne s'approvisionne dans aucun de ces pays, et aucun de ses actifs n'y est implanté.

5.1.4.Faits marquants de l'exercice

Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Activité :

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit en 2023 à 39 M€ contre 41,9 M€ en 2022 soit une baisse de 6,8%. Cette baisse résulte d'un durcissement des conditions d'activité avec un attentisme des donneurs d'ordres opérateurs TV et télécoms. Ce contexte conjoncturel a freiné le rythme de transformation commerciale, des commandes significatives en cours de négociations n'ont pas été finalisées fin 2023.

Souscription d'emprunts :

La Société a souscrit à des prêts participatifs relance (PPR) sur le dernier trimestre 2023 pour un montant de 4 500 K€ avec différé de remboursement de 48 mois. Le début du remboursement de ces emprunts s'effectuera à compter du dernier trimestre 2027.

Par ailleurs, la Société a bénéficié de prêts de financements d'immobilisations à moyen terme pour un total de 4 150 K€ (dont 2 158 K€ débloqués au 31/12/2023). Le remboursement a débuté en décembre 2023 et la durée de remboursement des différents emprunts est comprise entre 5 à 10 ans.

Contrat de liquidité :

En octobre 2023, la Société a réalisé un virement de 50 000 € sur le contrat de liquidité avec TC ICAP portant sur les actions de la Société.

5.1.5. Evènements postérieurs à la clôture

Déménagement du siège social Groupe :

Le Groupe a déménagé son nouveau siège social à Cesson-Sévigné en date du 29 janvier 2024.

Nouveau plan de BSPCE, options et souscriptions d'actions et BSA :

La Société a mis en place un nouveau plan de BSPCE, options de souscription d'actions et BSA en date du 19 janvier 2024 représentant 437 000 BSPCE, 188 000 options de souscriptions d'actions et 199 000 BSA. Le prix de souscription unitaire est de 3,30 €.

Les BSPCE et options de souscriptions d'actions sont exerçables pour un maximum de 25 % des BSPCE et options attribués à l'issue d'une période de 12 mois et exerçable à hauteur des 75 % restants pour un maximum de 6,25 % au bout de chaque période de 3 mois à l'issue de la période des 12 mois citée ci-dessus. Le délai de souscription des BSA est du 29 janvier au 1ier mars 2024.

Contrat de liquidité :

En février 2024, la Société a réalisé un virement de 20 000 € sur le contrat de liquidité avec TC ICAP portant sur les actions de la Société.

Gestion des créances clients :

Le poste client au 31/12/23 est impacté par un client export dont les délais de paiement sont habituellement longs, pour une créance totale de 6.6 m€ dont 4.5 m€ échus soit 4.97 m$ (voir note 5.5.6) .
Un échelonnement des paiements a été mis en place avec ce client sur le 1er trimestre 2024 afin d'apurer les créances échues au 31/12/23 de 4.97m$. Les échéances de paiement sont échelonnées entre mars et août 2024 et sont présentées comme suit :

- Mars 2024 : 0.30 m$
- Avril 2024 : 0.35 m$
- Mai 2024 : 0.44 m$
- Juin 2024 : 0.39 m$
- Juillet 2024 : 2.05 m$
- Août 2024 : 1.44 m$

A la date du présent rapport, le calendrier de paiement a été respecté, et la direction considère la probabilité de recouvrement comme élevée.

5.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.2.1.Société mère

BROADPEAK SA
3771 boulevard des Alliés
35510 Cesson-Sevigne, France

5.2.2.Sociétés intégrées

		31/12/2023		31/12/2022	
Nom	**SIREN**	**Taux de contrôle**	**Taux d'intérêt**	**Taux de contrôle**	**Taux d'intérêt**
Broadpeak SA	524 473 063	Société mère			
Broadpeak Asia Pacific - Singapour		100%	**100%**	100%	**100%**
Broadpeak Video System Corp - USA		100%	**100%**	100%	**100%**
Systèmes de vidéo Broadpeak Canada		100%	**100%**	100%	**100%**

IG : Intégration Globale

5.2.3.Variations de périmètre

Néant sur l'exercice.

5.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

5.3.1.Base d'établissement des comptes consolidés

Les présents comptes consolidés du Groupe Broadpeak de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis sur une base volontaire. Ils ont été arrêtés par le Président le 12 avril 2024. Ce jeu de compte unique ne vient pas se substituer aux comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui ont été arrêtés le 12 avril 2024 et seront approuvés par l'assemblée générale du 12 juin 2024.

5.3.2.Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les principes et méthodes comptables utilisés par le Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont conformes aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-01.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables applicables aux comptes individuels, sont retraités pour être mis en harmonie avec les principes comptables du Groupe tels qu'ils sont décrits aux paragraphes ci-dessous. Les transactions et comptes réciproques significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

5.3.3.Principes et conventions générales

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Maintien des coûts historiques,
- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes.

Continuité d'exploitation :

Les comptes consolidés de Broadpeak ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 12 avril 2024 en application du principe de continuité d'exploitation, compte tenu de la capacité financière du Groupe à subvenir à ses besoins de financement des 12 prochains mois

5.3.4.Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5.3.5.Méthodes de consolidation

Participations dans les filiales sous contrôle exclusif

Les entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles le Groupe a le pouvoir d'exercer un contrôle exclusif sur les activités, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse.

5.3.6.Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations ayant une incidence sur les états financiers.

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date d'arrêté des comptes. Compte tenu des incertitudes inhérentes au secteur et à la conjoncture économique et financière qui ont des effets sur le cours des affaires de la Société, ces estimations peuvent devoir être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent ainsi différer de ces hypothèses et estimations.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de la valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- L'évaluation des coûts de développement comptabilisés à l'actif au regard des avantages économiques futurs attendus,
- L'évaluation des résultats à terminaison des contrats de vente à long terme,
- L'évaluation de la dépréciation des créances clients,
- La reconnaissance des impôts différés actifs,
- L'évaluation des engagements de retraites.

5.3.7.Monnaie de présentations des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

5.3.8.Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, une catégorie, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini(e) comme un ensemble homogène de contrats, produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entité, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

Pour le chiffre d'affaires, une double segmentation est retenue par le Groupe, par secteurs d'activités et par zones géographiques.

Le Groupe distingue ainsi trois secteurs d'activités :

- des ventes de licence logiciels (software) et les services professionnels associés représentent la majorité du chiffre d'affaires généré par le Groupe portés par la conquête de nouveaux clients (importantes phases de déploiement).
- des revenus issus de la vente de matériels (Equipements/Hardwares), la fourniture de matériels, sourcés en externe, qui est parfois demandée par les clients lors de la commercialisation de l'offre logicielle, mais ne constitue pas une source de revenus privilégiée pour le Groupe.
- les services de support et d'assistance dit revenus Maintenance et l'utilisation des logiciels et services sous forme d'abonnement mensuel dit revenus SaaS (Services as a Software).

Et cinq secteurs géographiques :

- France
- EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) hors France
- Amérique du Nord
- Amérique latine
- Asie Pacifique

Le Groupe n'est pas en mesure de présenter les éléments relatifs de son résultat d'exploitation par activité ou par zone géographique. Il en est de même pour les éléments bilantiels par activité. Les actifs hors de France sont non significatifs.

5.3.9.Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- de logiciels et licences informatiques,
- de frais de développement.

Les durées d'amortissement sont déterminées selon la durée d'utilisation estimées ; celles-ci étant les suivantes :
Logiciels informatiques……1 à 5 ans,
Frais de développement……3 à 5 ans.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation suivants sont remplis :

- Faisabilité technique,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Les frais de développement activés intègrent les coûts externes (engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs - factures, factures à recevoir, relevés de situation, etc.) et internes (valorisés sur la base des temps de travail imputés sur ces projets).

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée et commercialisée.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la date de commercialisation. Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « Immobilisations en cours ».

5.3.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan consolidé pour leur coût historique d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Catégories d'immobilisations	**Mode**	**Durée**
Installations générales et agencements	Linéaire	3 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans

5.3.11. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Les contrats de crédit-bail et contrats assimilés sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif loué, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties conformément aux méthodes comptables du groupe. En contrepartie, une dette financière du même montant apparait au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement de la location financière souscrite. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Opérations de cession bail :
Lorsqu'un bien mobilier ou immobilier est cédé à un tiers avant d'être repris en location sous forme de crédit-bail ou de contrat assimilé, la cession est réputée ne pas avoir eu lieu et le cédant- preneur :

- élimine le résultat de la cession figurant à son compte de résultat ;
- reconstitue à l'actif du bilan la valeur brute et les amortissements cumulés du bien cédé à la date de cession ;
- continue d'amortir le bien cédé dans les mêmes conditions qu'avant la cession, sur la base de sa durée d'utilisation ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte ;
- constate au passif une dette à hauteur du prix de cession perçu ;
- enregistre ultérieurement les flux relatifs à la dette.

En cas de moins- value, l'immobilisation est dépréciée si sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

5.3.12. Autres immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées :

- de parts sociales et de créances immobilisées ;
- de dépôts et cautionnements versés.

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

5.3.13. Test de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés à durée de vie finie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale diminuée des coûts de cession et la valeur d'usage. La valeur d'usage est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront généré par ces actifs. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital.

Les actifs qui présentent une durée d'utilisation non limitée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut être déprécié.

5.3.14. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du "premier entré-premier sorti".

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés au cas par cas, pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture.

5.3.15. Créances

Les créances sont inscrites et valorisées à la valeur nominale. Elles sont dépréciées au cas par cas, par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

5.3.16. Mobilisation de créances

Au cours de l'exercice 2023, la société utilise deux types de mobilisations de créances

- Mobilisations de créances export de type MCNE (Mobilisation de créances Nées de l'Etranger)
- Affacturage (depuis le 1er juin 2022)

S'agissant des crédits de mobilisation de créances commerciales (MCNE et AED), celles-ci ne conduisent pas à une sortie du bilan des créances, mais à la comptabilisation d'une dette financière en contre partie de la trésorerie reçue, des charges d'intérêts et des frais bancaires.

S'agissant du contrat d'affacturage, les créances cédées au Factor sont sorties du Bilan pour leur valeur nominale car il s'agit d'une cession sans recours. La trésorerie reçue (droit de tirage) est comptabilisée en disponibilités, la retenue de garantie figure en immobilisations financières et les créances cédées non-financées en débiteurs divers.

La société n'utilise plus au titres des mobilisations de créances :

- Cession de créances Dailly
- AED (Avances en Devises)

5.3.17. Trésorerie

La trésorerie active est composée des comptes bancaires, immédiatement disponibles.

La trésorerie passive est uniquement constituée des concours bancaires courants.

5.3.18. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent.

Les écarts de conversion donnent lieu à la constitution d'une provision lorsqu'il apparaît une perte de change potentielle au travers d'une position globale de change, calculée devise par devise. La position globale de change exclut les variations de change des instruments de couverture et des éléments couverts.

5.3.19. Instruments dérivés de change

Le Groupe utilise des instruments dérivés de change. Ces instruments ne sont pas documentés en couverture. Les gains et pertes sur instruments dérivés sont constatés en charges et produits financiers.
Quand, à la clôture, la position ouverte isolé sur un ensemble homogène est une perte latente, une provision est constituée. Quand, à la clôture, la position ouverte isolée sur un ensemble homogène est un gain latent, celui-ci n'est pas constaté dans les comptes.

Le Groupe ne présente pas d'instruments de dérivés de change en cours au 31 décembre 2023.

5.3.20. Conversion des comptes d'entités établissant leurs comptes en monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement de toutes les entités du groupe correspond à la monnaie locale.

Les comptes des entités établissant leurs comptes en monnaies étrangères sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

La méthode du cours de clôture implique que la conversion des comptes des entités étrangères s'effectue de la manière suivante :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entité consolidante, dans ses capitaux propres au poste « Ecarts de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

5.3.21. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente pour le Groupe.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que le groupe n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

Un passif éventuel fait l'objet d'une mention en annexe lorsque :

- La société a une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- La société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

5.3.22. Dettes

Les dettes sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale.

5.3.23. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe résulte :

- de contrats à éléments multiples regroupant des licences de streaming video et de contenus numériques, d''équipements (serveurs informatiques, routeurs et matériels de stockage), prestations de services et contrats de maintenance,
- de licences de streaming video et de contenu numérique vendus séparément (hors contrats à éléments multiples),
- de contrats de maintenance.

Contrats à éléments multiples
Le Groupe est amené à signer des contrats à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services ou livraisons de biens. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément, que le client peut en profiter de manière distincte et que le prix de vente individuel est spécifié dans le contrat.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs biens ou services distincts dont le client peut bénéficier indépendamment, le prix est alloué à chacune d'elle sur la base de son prix de vente individuel défini contractuellement. Le chiffre d'affaires est ainsi reconnu séparément sans attendre la fin d'exécution du contrat, selon les modalités telles que définies ci-après.

Licences de propriété intellectuelle
Le Groupe commercialise des licences perpétuelles (sans limitation de temps), qui transfèrent au client un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle. Le chiffre d'affaires relatif aux licences est reconnu à la date de mise à disposition de celle-ci au client.

Vente d'équipements
Le chiffre d'affaires relatif aux ventes d'équipements est reconnu lors du transfert de propriété.

Prestations de services
Ce chiffre d'affaires est qualifié de contrat à long terme, et reconnu conformément à la méthode dite de l'avancement décrite à l'article 622-2, alinéa 3 du PCG.
Les prestations de services correspondent principalement au paramétrage des solutions commercialisées par le Groupe.

Cette méthode consiste à constater un résultat en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (art. 622-3 du PCG). Ce pourcentage d'avancement est déterminé en utilisant les modalités qui permettent de mesurer de façon fiable, selon leur nature, les services exécutés et acceptés. Pour cela, le Groupe établit un rapport entre le coût des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Le cas échéant, soit une provision pour factures à établir, soit un produit constaté d'avance est constaté.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision pour risques et charges est comptabilisée afin de constater immédiatement ladite perte à terminaison.

Contrats de maintenance
Le chiffre d'affaires est reconnu de façon continue, prorata temporis sur la durée du contrat ; ceux-ci étant conclus sur des durées de 12 à 36 mois.

5.3.24. Production immobilisée

La production de l'exercice conservée par l'entreprise en vue de son immobilisation constitue un produit d'exploitation enregistré à son coût de production en « Production immobilisée ».

5.3.25. Subventions

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées immédiatement en produit d'exploitation. Dès lors qu'elles sont rattachées à un contrat long terme, elles sont comptabilisées au rythme de l'avancement dudit contrat.

Subventions finançant des dépenses de recherche et développement

Les subventions finançant des dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en produit exceptionnel au même rythme que les dépenses c'est-à-dire, au prorata des dépenses engagées par rapport aux dépenses prévisibles du projet.

5.3.26. Achats consommés

Les achats consommés correspondent au coût d'achat des marchandises (serveurs, routeurs ou systèmes de stockage) y inclus les variations de stocks et des achats de logiciels, prestations de maintenance et de sous-traitance directement imputables à des projets.

5.3.27. Indicateurs alternatifs de performance

Marge brute
La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires, les achats consommés et la production stockée figurant dans le poste « Autres produits d'exploitation ».

Marge brute ajustée
La marge brute ajustée correspond à la marge brute, tel que définit ci-avant, à laquelle sont soustraites les commissions sur ventes.

EBITDA
Le terme d'EBITDA ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes comptables françaises et ne peut pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres sociétés. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.

Le terme « EBITDA », en anglais, « Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation, and Amortization », désigne le résultat d'exploitation de la société avant que n'y soient soustraits les dotations aux amortissements et les provisions sur immobilisations, et les dotations nettes des reprises aux dépréciations sur stocks et créances clients. Il met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement, des contraintes fiscales et du renouvellement de l'outil d'exploitation.

5.3.28. Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires, les charges d'intérêt sur les emprunts.

5.3.29. Distinction entre le résultat courant et le résultat d'exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

5.3.30. Crédit d'impôt recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention d'intégration fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt.
Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'Impôt Recherche est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

5.3.31. Crédit impôt innovation

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent également bénéficier d'un Crédit d'impôt Innovation (CII).
Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'Impôt Innovation est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

5.3.32. Impôt sur les résultats

Conformément aux prescriptions du règlement ANC n°2020-01, un impôt différé est comptabilisé en cas :

- de différence temporaire entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le taux d'impôt qui s'appliquera à la date de reversement de la différence.

En application du règlement ANC n°2020-01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ; dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables ; il est possible dans ce cas de tenir compte d'options fiscales destinées à allonger le délai séparant la date à laquelle un actif d'impôt devient récupérable de celle à laquelle il se prescrit ;
- ou s'il est probable que l'entité pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période ; il est présumé qu'un tel bénéfice n'existera pas lorsque l'entité a supporté des pertes récentes au cours des deux derniers exercices sauf à apporter des preuves contraires convaincantes, par exemple si ces pertes résultent de circonstances exceptionnelles qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir prévisible ou si des bénéfices exceptionnels sont attendus.

5.3.33. Engagements de retraite

Le Groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite de la société française. Ce calcul est réalisé en application de la convention collective applicable. Les engagements de retraite figurent dans les engagements hors bilan et ne font pas l'objet d'une provision.

Ces engagements sont évalués selon les hypothèses suivantes en 2023 :

- Taux d'actualisation de 3.30 %,
- Taux de revalorisation moyen des salaires de 3 % par an,
- Taux de turnover de 1 à 7% par an,
- Table de mortalité publiée par l'INSEE (Années 2018-2020) en considérant une probabilité de survie de 1 pour les salariés ayant 67 ans à la date de clôture des présents comptes annuels,
- Taux de charges sociales de 47.15% pour les cadres ; 33.6% pour les non-cadres

Les filiales à l'étranger n'ont pas d'engagement de retraite.

5.3.34. Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

5.4. INFORMATION SECTORIELLE

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Chiffre d'affaires	31/12/2023	31/12/2022
En k€		
Equipements	6 341	11 236
Licences et prestations de services	19 936	21 604
Maintenance et Service as a Software (SaaS)	12 764	9 061
Total Chiffre d'affaires	**39 041**	**41 901**

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique

Chiffre d'affaires	31/12/2023		31/12/2022	
En k€				
France	3 568	9%	3 307	8%
EMEA hors France	14 099	36%	14 241	34%
Amérique du Nord et Latine	16 693	43%	20 566	49%
Asie pacifique	4 680	12%	3 786	9%
Total Chiffre d'affaires	**39 041**		**41 901**	

5.5. INFORMATION SUR LE BILAN

5.5.1.Immobilisations incorporelles

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	31/12/2022	Acquisition	Diminution	Reclassement	31/12/2023
En K€					
Frais de développement	7 755	1 933	-	2 544	12 233
Concessions, brevets & droits similaires	11	247	-	-	258
Logiciels	1 156	215	-	44	1 415
Autres immobilisations incorporelles	38	-	-	-	38
Immobilisations incorporelles en cours	3 465	5 801	-	(2 544)	6 721
Total valeurs brutes	**12 424**	**8 197**	**-**	**44**	**20 665**

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2023
En K€					
Amt/Dép. frais développ.	(2 174)	(2 779)	-	-	(4 952)
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	(1)	(7)	-	-	(7)
Amt/Dép. logiciels	(1 004)	(137)	-	-	(1 141)
Amt/Dép. autres immos incorp.	(31)	(3)	-	-	(34)
Total amortissements	**(3 209)**	**(2 926)**	**0**	**0**	**(6 135)**
Immobilisations incorporelles nettes	**9 215**	**5 271**	**0**	**44**	**14 530**

Les projets de développement ont été inscrits en immobilisations incorporelles à hauteur de 7,8 m€ en 2023. Ces projets correspondent aux programmes suivants :

- Broadpeak.io : plateforme cloud dotée d'applications clés en main en formule SaaS (Software as a Service) ;
- Origin Packager: ce projet permet de capturer, stocker et formater des contenus live ou à la demande ;
- Video Delivery Mediator : gestionnaire des logiciels de streaming qui permet de contrôler les sessions de streaming des utilisateurs.
- Les applications des produits existants du portefeuille Broadpeak sur la plateforme cloud : Transcodeur, insertion de publicité, Serveurs à haute densité
- Solutions de Multicast ABR

Le Groupe immobilise depuis le 31/12/2023 les coûts liés aux frais de dépôt des brevets. L'activation des honoraires de brevet sur l'exercice 2023 représente un montant de 247 K€.

Le reclassement de 44 K€ sur le compte de logiciels provient d'un compte d'immobilisations en cours corporelles, le même montant apparait en reclassement depuis les immobilisations en cours dans le tableau ci-dessous.

5.5.2.Immobilisations corporelles

VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2023
En K€						
Installations tech, matériel & outillage	176	-	-	-	-	176
Matériel de bureau	316	-	-	-	-	316
Matériel informatique	2 656	672	(3)	-	(2)	3 322
Autres immobilisations corporelles	619	1	-	-	-	620
Immobilisations corporelles en cours	117	1 240	(4)	(44)	-	1 310
Total valeurs brutes	**3 884**	**1 913**	**(6)**	**(44)**	**(2)**	**5 744**

VARIATION DES AMORTISSEMENTS	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2023
En K€						
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(48)	(44)	-	-	-	(92)
Amt/Dép. Matériel de bureau	(136)	(45)	-	-	-	(181)
Amt/Dép. Matériel informatique	(1 361)	(720)	4	-	1	(2 075)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(412)	(189)	-	-	-	(601)
Total amortissements	**(1 957)**	**(998)**	**4**	**0**	**1**	**(2 950)**
Total valeurs nettes	**1 927**	**915**	**(3)**	**(44)**	**(1)**	**2 795**

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :

- D'agencements et mobilier de bureau,
- De matériel informatique

Le Groupe n'est pas propriétaire des locaux qu'il occupe.

La variation des immobilisations corporelles en cours est liée à l'aménagement du nouveau siège social (voir 5.1.5).

5.5.3.Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2023
En K€						
Parts sociales et créances immobilisées	129	50	-	(133)	-	46
Dépôts et cautionnements versés	2 315	45	(712)	-	(4)	1 644
Total valeurs brutes	**2 443**	**95**	**(712)**	**(133)**	**(4)**	**1 689**

VARIATION DES AMORTISSEMENTS	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2023
En K€						
Dép. prêts & autres - courant	(56)	(18)	-	-	-	(73)
Dép. immobilisations financières	**(56)**	**(18)**	**0**	**0**	**0**	**(73)**
Immobilisations financières	**2 388**	**77**	**(712)**	**(133)**	**(4)**	**1 616**

Au titre du contrat de liquidités mis en place le 11 juillet 2022, il ressort 28 K€ en espèces au 31 décembre 2023. Par ailleurs, dans ce cadre, les 45 620 titres autodétenus apparaissent en moins des capitaux propres pour 124 K€.

La baisse des dépôts et cautionnement versés correspond à titre principal aux retenues de garantie du Factor.

5.5.4.Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2023 le groupe ne détient pas de participations non consolidées.

5.5.5.Stocks

STOCKS ET EN-COURS	31/12/2023			31/12/2022		
En K€	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Stocks MP, fournitures et aut. appro. ..	142	(19)	123	1 467	(19)	1 448
Total stocks et en-cours	**142**	**(19)**	**123**	**1 467**	**(19)**	**1 448**

Le Groupe dispose usuellement d'un stock réduit dans la mesure où les achats de serveurs notamment sont effectués uniquement dans le cadre de commandes fermes de clients. Au 31 décembre 2023, les stocks sont principalement composés de serveurs informatiques, livrés chez des clients début 2024.

La diminution des stocks entre le 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 est principalement liée à un en-cours sur une affaire pour 1 157 K€ fin 2022 et livrée en 2023.

5.5.6.Créances clients et comptes rattachés

CREANCES CLIENTS	31/12/2023			31/12/2022		
En K€	Brut	Provisions	Net	Brut		Net
Clients	13 349	(248)	13 101	9 775	(387)	9 389
Clients douteux	313	(313)	-	313	(313)	-
Factures à établir	6 002		6 002	6 079		6 079
Total créances clients	**19 663**	**(561)**	**19 102**	**16 167**	**(699)**	**15 467**

La société dispose d'un contrat d'affacturage qui permet une cession de créances sans recours. Le poste client présente le solde des créances non cédées au Factor. Les créances cédées non financées sont présentées en autres créances (voir 5.5.7).

Le délai de règlement ressort à 104 jours de chiffre d'affaires au 31 décembre 2023 contre 32 jours au 31 décembre 2022.
Les factures à établir correspondent d'une part, à des équipements ou licences livrées non facturées, d'autre part, à la constatation de l'avancement des prestations en comparaison de la facturation (le montant du produit à recevoir s'obtient par différence entre le taux d'avancement appliqué aux dépenses prévisionnelles et le niveau de facturation).

Les créances douteuses sont provisionnées à 100%.

Les tableaux ci-dessous présentent l'antériorité des créances clients par date d'échéance au 31 décembre 2023.

Antériorité des créances clients	31/12/2023	Non échu	Echu à moins de 3 mois	Echu de 3 à 6 mois	Echu de 6 à 12 mois	Echu à plus de 12 mois
En K€						
Clients	13 349	6 061	1 455	536	2 809	2 488
Dépréciation	(248)					(248)
Clients - net	**13 101**	**6 061**	**1 455**	**536**	**2 809**	**2 240**

Le poste clients est impacté par un client export, dont les délais de paiements sont habituellement longs. Au 31 décembre 2023, ce client représente 49,8% des créances nettes totales et 62 % des créances nettes échues. Aucune dépréciation n'a été constatée sur ce client, la direction considérant la probabilité de recouvrement de cette créance élevée (voir 5.1.5).

5.5.7. Autres créances

AUTRES CREANCES	31/12/2023			31/12/2022
En K€	Brut	Provisions	Net	Net
Créances sur personnel & org. sociaux	17	-	17	14
Créances fiscales - hors IS - courant	1 157	-	1 157	1 252
Etat, Impôt sur les bénéfices	4 845	-	4 845	4 000
Impôts différés - actif	68	-	68	41
Charges constatées d'avance	829	-	829	1 106
Frais d'émission d'emprunt - non courant	20	-	20	-
Autres créances	1 831	-	1 831	2 938
Ecart de conversion actif	229		229	267
Total autres créances d'exploitation	**8 997**	**-**	**8 997**	**9 618**

Les créances fiscales hors IS, correspondent principalement à des crédits de TVA pour un montant de 687 k€ au 31 décembre 2023 et de la TVA déductible pour un montant de 464 k€.

Les créances au titre de l'impôt sur les bénéfices correspondent au crédit impôt recherche déclaré au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 4 833 K€.
Le remboursement du CIR 2022 a été obtenu en juin 2023 pour un montant de 3 974 K€. Le remboursement du CIR 2023 est attendu mi 2024.

Au 31 décembre 2023, les charges constatées d'avance correspondent principalement à des coûts de maintenance, à des abonnements informatiques, des coûts de salon et des locations immobilières relatives à l'exercice 2024.

Les autres créances intègrent les créances cédées non-financées par le factor pour un montant de 1 724 K€ contre 2 649 K€ au 31 décembre 2022.

5.5.8.Etat des échéances des créances

AUTRES CREANCES	31/12/2023	< N+1	de N+2 à N+5	> N+5
En K€				
Clients	13 349	13 349	-	-
Clients douteux	313	-	313	-
Factures à établir	6 002	6 002	-	-
Créances sur personnel & org. sociaux	17	17	-	-
Créances fiscales - hors IS	1 157	1 157	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices	4 845	4 845	-	-
Impôts différés - actif	68	68	-	-
Frais d'émission d'emprunt - non courant	20	20		
Autres créances	1 831	1 831	-	-
Charges constatées d'avance	829	829	-	-
Ecart de conversion actif	229	229	-	-
Total créances d'exploitation - brutes	**28 661**	**28 348**	**313**	**-**

5.5.9.Trésorerie

DISPONIBILITES	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
VMP - Equivalents de trésorerie	0	2 000
Disponibilités	3 679	8 929
Trésorerie active	**3 679**	**10 929**
Concours bancaires (trésorerie passive)	600	146
Trésorerie passive	**600**	**146**
Trésorerie nette	**3 079**	**10 783**

La Société ne détient plus de valeurs mobilières de placements au 31/12/2023.

Les concours bancaires correspondent aux financements obtenus dans le cadre d'une avance MCN

5.5.10. Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société s'élève à 250 833,72 € décomposé en 12 541 686 titres d'une valeur nominale de 0.02 euros, entièrement libérés et répartis comme suit :

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombres de titres				
		31/12/2022	Créés	Regroupement	Cession	31/12/2023
Actions	0,0200	12 496 406	45 280			12 541 686

Les exercices des BSPCE sur 2023 ont entrainé la création et l'émission d'un nombre total de 35 124 actions d'une valeur nominale de 0,02 € chacune, engendrant une augmentation de capital pour un montant de 702,48 €.

Les exercices des stocks-options sur 2023 ont entrainé la création et l'émission d'un nombre total de 10 156 actions d'une valeur nominale de 0,02 € chacune, engendrant une augmentation de capital pour un montant de 203,12 €.

Bon de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSCPE)

L'Assemblée générale du 30 décembre 2019 a accordé aux salariés de la société les BSCPE dont les principales caractéristiques figurent ci-après

BSCPE	31/12/2023	31/12/2022
Date d'assemblée ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSCPE	02/07/19	02/07/19
Date de la décision d'attribution par le président	31/12/19	31/12/19
Nombre maximum de BSCPE autorisés	986 261	986 261
Nombre de BSCPE attribués	383 500	383 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	191 750	191 750
dont le nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	-	-
Point de départ d'exercice des BSCPE	31/12/20	31/12/20
Date d'expiration des BSCPE	31/12/29	31/12/29
Prix d'exercice des BSCPE	1,65 €	1,65 €
Modalités d'exercice	(1)	(1)
Nombre cumulé de BSCPE caducs ou annulés	26 563	22 063
Nombre de BSPCE excercés	9 937	8 437
Nombre de BSCPE restant en circulation	347 000	353 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	173 500	176 500

(1) Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses BSPCE 2019, tant qu'il est salarié de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Lors de l'assemblée générale du 8 avril 2022, il a été procédé à un regroupement d'actions : chaque action d'une valeur nominative de 0,01 € a été regroupée par 2. La valeur nominale est passée à 0,02 €. Ce regroupement s'applique de fait aux BSPCE dont le nombre d'actions pouvant être souscrites a été divisé par 2 et le prix d'exercice multiplié par 2.

Stock-options

L'Assemblée générale du 30 décembre 2019 a accordé aux salariés des sociétés Broadpeak Systems Corp. (USA) et Broadpeak Asie Pacifique (Singapour) les stock-options dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

31-déc-23	Stock-options USA	Stocks-options Singapour
Nombre maximum de stock-options autorisés	986 261	986 261
Nombre de stock-options attribués	237 500	211 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	118 750	105 500
Point de départ d'exercice des stocks options	31-déc.-20	31-déc.-20
Date d'expiration des stocks options	30-déc.-29	30-déc.-29
Prix d'exercice des stocks options	1,65 €	1,65 €
Modalité d'exercice	(1)	(1)
Nombre de stock-options exercés	0	95 779
Nombre cumulé de stock-options caducs ou annulés	17 000	11 845
Nombre de stock-options restant en circulation	220 500	103 376
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	110 250	51 688

(1) Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses stock-options, tant qu'il est salarié du Groupe ou mandataire de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Lors de l'assemblée générale du 8 avril 2022, il a été procédé à un regroupement d'actions : chaque action d'une valeur nominative de 0,01 € a été regroupée par 2. La valeur nominale est passée à 0,02 €. Ce regroupement s'applique de fait aux stocks-options dont le nombre d'actions pouvant être souscrites a été divisé par 2 et le prix d'exercice multiplié par 2.

5.5.11. Provisions

Néant.

5.5.12. Emprunts et dettes financières

DETTES FINANCIERES	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
En K€				
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts auprès des établiss. de crédit	4 807	6 980	(1 545)	10 242
Autres emprunts et dettes assimilées	933	47	(129)	852
Intérêts courus sur emprunts	(2)	14	-	12
Concours bancaires courants	146	454		600
Total Emprunts et dettes financières	**5 884**	**7 495**	**(1 674)**	**11 705**
Dont Crédit-bail	*354*	*322*	(221)	*454*

ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES	31/12/2023	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En K€				
Emprunts auprès des établiss. de crédit	10 242	1 906	4 806	3 530
Autres emprunts et dettes assimilées	852	111	635	105
Intérêts courus sur emprunt	12	12		
Concours bancaires courants	600	600		
Dettes financières	**11 705**	**2 629**	**5 441**	**3 635**

Les concours bancaires correspondent au montant des créances mobilisées dans le cadre des contrats de MCNE.

Emprunts auprès des établissements de crédit :

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont pour objet le financement de l'innovation, le renforcement de la structure financière et le financement des besoins à court terme.

Le détail de chaque ligne existant au 31 décembre 2023 est le suivant :

Organisme	Objet	Date Octroi	Montant	Taux	Type de taux	Capital Restant dû en euro au 31/12/2023	Dont <1 an En €	Dont de 1 à 5 ans En €	Dont > 5 ans En €
BNP	Prêt MT	11/07/2017	66 518	0,85%	Fixe	14 200	9 584	4 616	-
BNP	Prêt MT	11/07/2017	23 482	0,85%	Fixe	4 451	3 557	894	-
BPGO	Prêt Innov Plus	18/07/2017	90 000	0,65%	Fixe	14 457	13 100	1 357	-
CRCA	Prêt MT	31/10/2017	150 000	1,05%	Fixe	30 013	22 060	7 953	-
CRCA	Prêt MT	19/06/2017	90 000	0,95%	Fixe	18 519	18 244	275	-
BNP	Prêt MT	21/06/2019	83 333	1,20%	Fixe	33 563	12 081	21 482	-
CRCA	Prêt MT	20/05/2019	83 000	1,17%	Fixe	37 060	12 054	25 005	-
CRCA	Prêt MT	18/06/2019	170 000	1,08%	Fixe	40 035	36 136	3 899	-
BPGO	Prêt MT	30/07/2029	70 000	1,05%	Fixe	31 902	10 090	21 812	-
BPGO	PGE	26/05/2020	1 600 000	0,25%	Fixe	972 246	400 230	572 016	-
CRCA	PGE	15/05/2020	1 600 000	0,25%	Fixe	970 871	400 176	570 695	-
BNP	PGE	02/06/2020	800 000	-	Fixe	486 199	200 119	286 080	-
BPGO	Prêt Innov Plus	31/12/2021	150 000	0,81%	Fixe	75 607	37 651	37 956	-
Caisse Epargne	Prêt MT	24/04/2022	150 000	0,70%	Fixe	91 126	37 521	53 606	-
Arkea	Prêt MT	17/06/2022	500 000	1,72%	Fixe	316 511	124 977	191 534	
BPO	Prêt participatif relance (PPR)	12/09/2023	1 125 000	4,80%	Fixe	1 125 000	-	351 563	773 438
Caisse Epargne	Prêt participatif relance (PPR)	06/09/2023	1 125 000	4,80%	Fixe	1 125 000	-	351 563	773 438
CRCA	Prêt participatif relance (PPR)	06/10/2023	1 125 000	5,40%	Fixe	1 125 000	-	281 250	843 750
Arkea	Prêt participatif relance (PPR)	20/10/2023	1 125 000	5,20%	Fixe	1 125 000	-	330 882	794 118
Arkea	Prêt financement de Capex	26/12/2023	1 125 000	4,99%	Fixe	1 041 672	137 819	624 999	278 854
BPO	Prêt financement de Capex	04/12/2023	900 000	4,80%	Fixe	900 000	163 180	736 820	-
CRCA	Prêt financement de Capex	14/11/2023	1 000 000	4,80%	Fixe	214 298	26 769	120 872	66 657
Total emprunts auprès des établissements de crédit						**9 787 730**	**1 660 348**	**4 597 128**	**3 530 254**
BPO	Crédit bail	16/12/2021	516 999		Fixe	169 093	169 093		
BPO	Crédit bail	27/07/2023	321 590		Fixe	284 849	76 320	208 529	-
Total Crédit Bail						**453 942**	**245 413**	**208 529**	-
BPI	PTZI	24/01/2017	180 000	-	Fixe	54 000	36 000	18 000	
BPI	Prêt collectivités	21/07/2017	200 000	0,58%	Fixe	50 545	40 406	10 139	
BPI	PRDI	17/12/2021	700 000	0,71%	Fixe	700 000	35 000	560 000	105 000
BPI	Avance remboursable	15/03/2023	46 998			46 998		46 998	
Total autres emprunts et dettes assimilées						**851 543**	**111 406**	**635 137**	**105 000**

Aucun de ces emprunts n'est soumis à des clauses de respect de ratios financiers.

La Société a souscrit à des prêts participatifs relance (PPR) sur le dernier trimestre 2023 pour un montant de 4 500 K€ et a bénéficié de prêts de financements d'immobilisations à moyen terme pour un total de 4 150 K€ (dont 2 158 K€ débloqués au 31/12/2023) (voir 5.1.4).

5.5.13. Dettes fournisseurs et autres dettes

DETTES FOURNISSEURS	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Fournisseurs	6 398	8 770
Total dettes fournisseurs	**6 398**	**8 770**

AUTRES DETTES	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sociales	4 514	4 100
Dettes fiscales	396	346
Comptes courants - passif	0	114
Produits constatés d'avance	3 532	2 920
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif	369	305
Autres dettes	82	592
Total autres dettes	**8 893**	**8 377**

La baisse des dettes fournisseurs provient d'une activité moins importante sur les 3 derniers mois de 2023 comparativement à celle des 3 derniers mois de 2022.

Les dettes fiscales correspondent principalement à de la TVA collectée pour un montant de 282 K€ au 31 décembre 2023.

Les produits constatés d'avance (3 532 K€) correspondent à des niveaux de facturations émises supérieurs à l'avancement des projets en cours à la date de clôture. Ils correspondent notamment à des prestations de maintenance à hauteur de 2 241 K€ au 31 décembre 2023 Le solde de 1 291 K€ correspond principalement à de fournitures de solutions matérielles et logicielles avec des jalons de facturation anticipés.

5.6. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.6.1.Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

Chiffre d'affaires	31/12/2023	31/12/2022
En k€		
Production vendue de biens	6 336	11 236
Production vendue de services	32 704	30 665
Total Chiffre d'affaires	**39 041**	**41 901**

5.6.2.Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation	31/12/2023	31/12/2022
En k€		
Production immobilisée	7 770	5 883
Subventions d'exploitation	16	35
Gains de change sur dettes et créances commerciales - Réalisés	543	783
Autres produits	8	1
Transferts de charges d'exploitation	20	3
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	0	25
Rep./dép. des créances (actif circulant)	259	379
Total autres produits d'exploitation	**8 616**	**7 110**

La production immobilisée correspond essentiellement à l'activation des frais de R&D, voir note 5.5.1.

Le Groupe a constaté des gains de change sur ses créances et dettes libellées en devises pour un montant de 543 K€ en 2023 (cf5.7.5)

Une reprise sur provision pour dépréciation des créances a été constatée pour 259 K€, tandis qu'une dotation a été constituée pour 120 K€, voir note 5.6.8.

5.6.3.Achats consommés

Achats consommés	31/12/2023	31/12/2022
En k€		
Achat de hardwares	(3 568)	(9 084)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	(1 325)	1 081
Autres achats	(4 157)	(2 163)
Transports sur ventes	(97)	(338)
Achats non stockés de matières et fournitures	(155)	(165)
Total Achats consommés	**(9 303)**	**(10 669)**

Les achats consommés représentent 9 303 K€ en 2023 en baisse de 13 % et sont principalement constitués :

- d'achats d'équipements pour 3 568 K€ correspondant aux achats de matériels réalisés auprès de fournisseurs externes, le Groupe ne fabricant pas les équipements livrés à ses clients, en baisse de 61% par rapport à 2022 en lien avec la diminution de l'activité vente d'équipements

- en complément des achats, les stocks constitués au 31 décembre 2022 ont été livrés pour un montant de 1 448 K€, tandis que 123 K€ d'achats ont été stockés au 31 décembre 2023

- d'autres achats s'élèvent à 4 157 K€, et correspondent à des achats de logiciels, de prestations de maintenance et de sous-traitance directement imputables à des projets. La progression du poste de 1 994 K€ est liée à la progression de l'activité maintenance et managed services entre 2022 et 2023.

5.6.4.Charges de personnel

Charges de personnel	31/12/2023	31/12/2022
En k€		
Salaires brutes	(17 653)	(15 222)
Charges sociales	(5 881)	(4 527)
Autres charges de personnel	(383)	(260)
Total Charges de personnel	**(23 917)**	**(20 009)**

La progression des charges de personnel de 3 908 K€ soit 19,5 % entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 résulte principalement de l'augmentation des effectifs entre les deux exercices, passant de 190 au 31 décembre 2022 à 218 au 31 décembre 2023 (soit une variation de 14,7%).

5.6.5.Autres charges d'exploitation

Charges externes	31/12/2023	31/12/2022
En k€		
Prestations externes France	(5 260)	(5 137)
Prestations externes Hors France	(5 180)	(4 073)
Sous-traitance diverse	(216)	(213)
Locations et charges locatives	(1 071)	(979)
Abonnements et maintenance informatique	(376)	(216)
Primes d'assurance	(311)	(367)
Etudes et recherches	(157)	0
Personnel mis à disposition	(351)	(186)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(674)	(890)
Commissions sur ventes	(552)	(1 012)
Publicités	(1 042)	(1 371)
Transports	(9)	(24)
Déplacements, missions	(1 591)	(1 356)
Frais postaux	(149)	(117)
Services bancaires	(137)	(93)
Autres charges externes	(591)	(287)
Pertes de change sur dettes et créances commerciales - Réalisées	(655)	(382)
Total Charges externes	**(18 320)**	**(16 700)**

Les autres charges d'exploitation sont de 18 320 K€ en 2023 (soit une hausse de 9% par rapport à 2022) et comprennent essentiellement :

- Les prestations externes qui correspondent aux effectifs de consultants et prestataires non salariés du Groupe
 - Les prestations externes en France s'élèvent à 5 260 K€ en 2023. Elles correspondent au recours à des Entreprises de Services du Numérique, principalement pour renforcer les équipes R&D et Support;
 - Hors France, les prestations externes correspondent à des consultants qui renforcent la structure au niveau Commerce et Opérations dans les pays où le Groupe n'est pas présent. Elles s'élèvent à 5 180 K€ en 2023.
 - Le personnel mis à disposition pour 351 K€ correspondent à des charges d'intérimaires et les coûts des VIE à l'étranger

- Par ailleurs, les autres postes se décomposent principalement par :
 - Des déplacements et missions pour 1 591 K€ qui correspondent aux frais de déplacements à l'international
 - Des charges de publicité pour 1 042 K€ comprenant principalement des frais de salon
 - Des locations et charges locatives pour 1 071 K€
 - des commissions sur ventes, qui s'établissent à 552 K€ en 2023 (-45% par rapport à 2022), en liaison avec les ventes réalisées avec les agents et distributeurs. La baisse du poste par rapport à 2022 s'explique par une diminution des ventes sur les clients sur lesquels interviennent les agents.
 - des honoraires pour 674 K€ qui correspondent essentiellement aux prestations d'expertises spécifiques (brevets, juridiques, comptables, RH)
 - des autres charges externes d'un montant de 591 K€ comprennent des abonnements ,des frais de formation du personnel,des cotisations diverses et desfrais de recrutement

- des pertes de change sur dettes et créances libellées en devises pour 655 K€ (cf 5.7.5).

5.6.6.Impôts et taxes

Impôts et taxes	31/12/2023	31/12/2022
En k€		
Impôts et taxes sur rémunérations	(272)	(254)
Autres impôts et taxes	(253)	(366)
Total Impôts et taxes	**(525)**	**(620)**

Les autres impôts et taxes correspondent essentiellement à des retenues à la source sur des ventes réalisées à l'étranger pour un montant de 196K€ au titre de l'exercice 2023.

5.6.7.Indicateurs alternatifs de performance

Marge brute et Marge brute ajustée

Marge brute	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Chiffres d'affaires	39 041	41 901
Production stockée	-	-
Achats consommés	(9 303)	(10 669)
Marge brute	**29 738**	**31 232**
Taux de marge brute	**76,17%**	**74,54%**
Commissions sur ventes	(552)	(1 012)
Marge brute ajustée	**29 187**	**30 220**
Taux de marge brute ajustée	**74,76%**	**72,12%**

EBITDA

Le Groupe a fait le choix de communiquer sur l'agrégat « EBITDA » compte tenu de son caractère significatif quant à l'analyse de sa performance financière.

EBITDA	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Résultat d'exploitation	(8 452)	(1 567)
Dotations aux Amort./Prov. sur immo.	3 924	2 129
Valeur nette des prov. pour dép. actif circulant	(139)	31
EBITDA	**(4 667)**	**593**
Taux d'EBITDA	**-11,95%**	**1,41%**
Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation	4 649	3 992
EBITDA ajusté	**(18)**	**4 585**
Taux d'EBITDA ajusté	**-0,05%**	**10,94%**

5.6.8.Dotations aux amortissements et provisions

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXPLOITATION	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Dotations amortissements immobilisations incorporelles	(2 926)	(1 509)
Dotations amortissements immobilisations corporelles	(998)	(621)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(120)	(451)
Total dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	**(4 044)**	**(2 580)**

Le poste dotations aux amortissements et provisions s'élève à 4 044 K€ en 2023, soit +57% par rapport à l'exercice 2022. Cette hausse provient essentiellement :

- des amortissements relatifs aux immobilisations incorporelles qui sont passés de 1 509 K€ en 2022 à 2 926 K€ causés par une hausse des amortissements des frais de développement, qui font suite à la mise en service de projets de R&D capitalisés ;
- des amortissements relatifs aux immobilisations corporelles qui sont passés de 621 K€ en 2022 à 998 K€ en 2023, en lien avec les acquisitions de l'exercice.
- Par ailleurs, une dotation aux provisions pour créances clients a été constituée pour 121 K€ (contre 451 K€ en 2022) tandis qu'une reprise a été constatée pour 259 K€ (voir note 5.6.2), soit un produit net de 138 K€ sur l'exercice 2023

5.6.9.Résultat financier

RESULTAT FINANCIER	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Charges d'intérêts	(109)	(291)
Résultat sur change	(132)	(239)
Autres produits et charges financières	(137)	(75)
Dot / Rep sur provisions financières	(18)	(17)
Total Résultat Financier	**(395)**	**(622)**

Le résultat financier est une perte de 395 K€ en 2023, soit une diminution de 227 K€ par rapport en 2022.

Cette évolution résulte principalement de la baisse des charges d'intérêts de (182) K€ par rapport à 2022 : en effet, les charges sur l'exercice 2022 comprenaient 220 K€ d'intérêts des OCA 2019 remboursées en juillet 2022.
Les autres charges d'intérêts sur emprunts représentent 109 K€ en 2023, contre 71 K€ en 2022.
Par ailleurs, les effets de change de devises (principalement USD) ont diminué de (107) K€. (cf 5.7.1)

Les autres charges financières comprennent principalement 168 K€ de commission d'affacturage contre 87 K€ en 2022, le factor a été mis en place en 2022 expliquant la hausse des commissions entre 2022 et 2023.

Les dotations sur provisions financières de 18 K€ correspondent aux pertes de change sur le dépôt de garantie du factor en USD.

5.6.10. Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	(3)	(2)
Subventions d'investissement virées au résultat	38	0
Produits (charges) net(te)s sur exercices antérieurs	7	46
Dot / Rep sur provisions exceptionnelles	0	(117)
Autres produits (charges) exceptionel(le)s	(95)	(257)
Total Résultat Exceptionnel	**(53)**	**(329)**

Le résultat exceptionnel est une perte de 53 K€ variant de (276) K€ par rapport à l'exercice 2022. Cette variation est principalement liée à :

- Une dotation exceptionnelle aux amortissements de 156 K€ constatée en 2022 afin d'accélérer les amortissements sur les aménagements des locaux actuels loués en France.
- Une régularisation de charge sur exercice antérieur constatée en 2022 sur la filiale US pour 203 K€.

Les autres charges exceptionnelles de 95 K€ correspondent à la moins-value sur les actions propres constatée sur l'exercice 2023.

5.6.11. Impôt

VENTILATION DE LA CHARGE / PRODUIT D'IMPOT	31/12/2023	31/12/2022	Ecarts
En K€			
Charge / (produit d'impôt courant)	4 636	3 972	665
Charge / (produit d'impôt différé)	27	(22)	49
Total de l'impôt	**4 663**	**3 949**	**714**

VENTILATION DES IMPOTS DIFFERES	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Différences temporaires	56	34
Retraitements fiscaux et d'harmonisations	12	7
Total Impôts différés nets	**68**	**41**
Actifs d'impôts différés	68	41
Passifs d'impôts différés	0	0
Total Impôts différés nets	**68**	**41**

PREUVE D'IMPÔT	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Résultat consolidé net d'impôt	(4 237)	1 430
Charge / Produit d'impôt	4 663	3 949
Résultat consolidé avant impôt	**(8 900)**	**(2 519)**
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
Impôt théorique calculé	2 225	630
Impacts		
Incidence de la déduction des frais d'augmentation de capital		433
Incidence des autres différences permanentes fiscales	58	16
Utilisation de déficit non activé (+) ou déficit non activé (-)	(2 275)	(1 126)
Crédit d'impôts	4 648	3 992
Incidence des variations de taux d'impôt	7	5
Autres		(0)
Total de l'impôt effectif	**4 663**	**3 949**

Crédit Impôt :

Le Groupe a déclaré un crédit d'impôt recherche (CIR) et un crédit d'impôt innovation (CII) pour 4 834 K€ en 2023 contre 3 992 K€ en 2022.

Par ailleurs, le Groupe a constaté un crédit d'impôt mécénat à hauteur de 9,8 K€ en 2023. Une retenue à la source constituant des crédits d'impôt a été reclassée en comptes d'impôt pour un montant de 177,6 K€ en 2023.

Déficits reportables :

Les déficits reportables ne sont pas activés par le Groupe. Le solde cumulé des déficits reportables non activés représentent une base de 21 536 K€ au 31 décembre 2023. Ces déficits sont reportables de façon illimitée dans le temps.

5.6.12. Résultat par action

Résultat par action	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Résultat net (en K€)	(4 237)	1 430
Nombre moyen d'actions pondéré	12 541 686	12 496 406
Résultat par action (en €)	*(0,3378)*	*0,1144*
Nombre moyen d'actions pondéré dilué	12 541 686	12 846 781
Résultat dilué par action (en €)	*(0,3378)*	*0,1113*

Le nombre d'instruments dilutifs existants à chaque clôture est le suivant :

Dilution potentielle totale	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'actions composant le capital actuel	**12 541 686**	**12 496 406**
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des plans de BSCPE 2019	173 500	176 500
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des stocks-options (Plan US et Singapour)	161 938	173 875
Nombre d'actions maximal à provenir de la conversion des OCA 2019	0	0
Nombre total d'actions succeptibles d'être créées	**335 438**	**350 375**
Nb d'actions composant le capital dilué	**12 877 124**	**12 846 781**
% dilution potentielle (base capital actuel)	**2,67%**	**2,80%**
% dilution potentielle (base capital dilué)	**2,60%**	**2,73%**

5.7. AUTRES INFORMATIONS

5.7.1.Effectifs

EFFECTIF PAR CATEGORIE	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	212	187
Agents de maitrise	0	0
employés	6	3
Ouvrier	0	0
Total de l'effectif	**218**	**190**

En complément des effectifs salariés, le groupe compte 114 prestaires externes au 31/12/23 , contre 122 au 31/12/22.

5.7.2.Transactions avec les parties liées

Hors rémunération des dirigeants, les transactions conclues avec des parties liées correspondent à des prestations ou loyers facturés par des Sociétés immobilières détenues par les actionnaires et/ou dirigeants du Groupe, à des conditions de marché et de règlement habituelles pour ce type de prestations.

5.7.3.Rémunération des dirigeants

Rémunérations des dirigeants	31/12/2023	31/12/2022
Jacques Le Mancq - Président Directeur Général		
Rémunération fixe	124 738	117 425
Rémunération variable annuelle	56 661	59 692
Rémunérations variables pluriannuelles		
Rémunération exceptionnelle		10 000
Rémunération allouée à raison du mandat d'adaministrateur		
Avantages en nature		

5.7.4.Honoraires des commissaires aux comptes

(En millier d'euros)		Deloitte & Associés	Geirec	Total
31/12/2023	Certification des comptes	72	22	94
	Services autres que la certifications des comptes (SACC)			
31/12/2022	Certification des comptes	50	27	77
	Services autres que la certifications des comptes (SACC)			

5.7.5.Stratégie de couverture de change

Au 31 décembre 2023, le Groupe réalise plus de la moitié de ses ventes en USD. Son chiffre d'affaires reporté en euros est ainsi influencé par les variations de la parité Euro/USD. Ainsi, toute variation de la devise américaine par rapport à l'euro aura un impact significatif à la hausse ou à la baisse sur le niveau d'activité reporté.

Par ailleurs de l'ordre de 30% des charges du Groupe sont en devises au 31 décembre 2023, principalement en USD.

Le Groupe a ponctuellement réalisé des opérations de couverture de change mais n'a pas mis en place de couverture systématique en considérant notamment que son exposition aux devises étrangères est partiellement compensée entre ses ventes et achats en devises étrangères.

L'incidence nette des gains et pertes de change constitue une perte de (262) K€ au titre de 2023.

Incidence nette des gains et pertes de change sur le résultat avant impôts	31/12/2023	31/12/2022
Reprise / provisions d'exploitation	0	0
Gains de change/ opérations courantes - réalisés	543	783
Pertes de change / opératons courantes - réalisées	(655)	(382)
Dot° prov pour risques et charges	0	0
Impact net / résultat d'exploitation en K€	**(112)**	**401**
Résultat sur change	(132)	(239)
Dot° / Repr sur provisions financières	(18)	(17)
Impact net / résultat financier en K€	**(150)**	**(256)**
Impact net / résultat avant impôts en K€	**(262)**	**145**

5.7.6.Engagements hors-bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'emprunts bancaires pour un montant restant dû au 31 décembre 2023 de 387 K€, intérêts courus inclus.

Engagements financiers

Engagements reçus

Aucun engagement reçu au 31/12/2023.

Engagements donnés

Le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 4 808 K€ dont 3 394 K€ non échu.

Engagements de location simple

En K€	Total restant dû au 31/12/2023	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements de location simple	15 831	1 407	6 514	7 910

Le groupe déménagé son siège social fin janvier 2024. Un bail ferme de 12 ans a été conclu dans ce cadre en décembre 2021 une superficie de 6 092 m2 à comparer à une superficie occupée de 2 511 m2 au 31 décembre 2023. Une partie de ces nouvelles surfaces pourra le cas échéant faire l'objet d'une sous-location à un tiers.

Engagement en matière de pensions et retraites

L'engagement correspondant aux droits acquis par les salariés en matière d'indemnité de départ volontaire en retraite s'élève à 866 K€ au 31 décembre 2023 contre 634 K€ au 31 décembre 2022.

BROADPEAK

Société anonyme

3771 Boulevard des Alliés
35510 CESSON SEVIGNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Geirec
276 rue de Chateaugiron
35063 Rennes cedex
S.A.S. au capital de 385 600€
428 929 517 RCS Rennes
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BROADPEAK

Société anonyme

3771 Boulevard des Alliés
35510 CESSON SEVIGNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société BROADPEAK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BROADPEAK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Frais de recherche et développement

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société en matière de frais de recherche et développement, telles que décrites en notes « 5.3.9. Immobilisations incorporelles » et « 5.5.1. Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la détermination de leur valeur actuelle. Nous avons également vérifié les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rennes, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Geirec	Deloitte & Associés
ROUSSEAU Anthony	radigue Guillaume
Anthony ROUSSEAU	Guillaume RADIGUE

Groupe Broadpeak

Etats financiers consolidés

Exercices de 12 mois clos le 31 12 2023

Groupe Broadpeak

Etats financiers consolidés

Exercices de 12 mois clos le 31 12 2023

SOMMAIRE

1. BILAN CONSOLIDE 5
2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 6
3. TABLEAUX DE FUX DE TRESORERIE 7
4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 8
5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 9
 5.1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS ET EVENEMENTS MARQUANTS 9
 5.1.1. Informations générales 9
 5.1.2. Présentation du groupe et de son activité 9
 5.1.3. Impact de la guerre en Ukraine et de la pénurie de composants 9
 5.1.4. Faits marquants de l'exercice 9
 5.1.5. Evènements postérieurs à la clôture 10
 5.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 11
 5.2.1. Société mère 11
 5.2.2. Sociétés intégrées 11
 5.2.3. Variations de périmètre 11
 5.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES 11
 5.3.1. Base d'établissement des comptes consolidés 11
 5.3.2. Référentiel comptable 11
 5.3.3. Principes et conventions générales 12
 5.3.4. Changements de méthodes comptables 12
 5.3.5. Méthodes de consolidation 12
 5.3.6. Recours à des estimations 12
 5.3.7. Monnaie de présentations des comptes 13
 5.3.8. Information sectorielle 13
 5.3.9. Immobilisations incorporelles 14
 5.3.10. Immobilisations corporelles 14
 5.3.11. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés 15
 5.3.12. Autres immobilisations financières 15
 5.3.13. Test de perte de valeur des actifs immobilisés 15
 5.3.14. Stocks 15
 5.3.15. Créances 16
 5.3.16. Mobilisation de créances 16
 5.3.17. Trésorerie 16
 5.3.18. Opérations en devises 16
 5.3.19. Instruments dérivés de change 16

5.3.20. Conversion des comptes d'entités établissant leurs comptes en monnaies étrangères 17
5.3.21. Provisions et passifs éventuels 17
5.3.22. Dettes 17
5.3.23. Chiffre d'affaires 18
5.3.24. Production immobilisée 18
5.3.25. Subventions 19
5.3.26. Achats consommés 19
5.3.27. Indicateurs alternatifs de performance 19
5.3.28. Résultat financier 19
5.3.29. Distinction entre le résultat courant et le résultat d'exceptionnel 19
5.3.30. Crédit d'impôt recherche 20
5.3.31. Crédit impôt innovation 20
5.3.32. Impôt sur les résultats 20
5.3.33. Engagements de retraite 21
5.3.34. Résultat net par action 21
5.4. INFORMATION SECTORIELLE 22
..... 22
5.5. INFORMATION SUR LE BILAN 23
5.5.1. Immobilisations incorporelles 23
5.5.2. Immobilisations corporelles 24
5.5.3. Immobilisations financières 24
5.5.4. Tableau des filiales et participations 24
5.5.5. Stocks 25
5.5.6. Créances clients et comptes rattachés 25
5.5.8. Etat des échéances des créances 27
5.5.9. Trésorerie 27
5.5.10. Capitaux propres 27
5.5.11. Provisions 30
5.5.12. Emprunts et dettes financières 30
5.5.13. Dettes fournisseurs et autres dettes 32
5.6. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT 32
5.6.1. Chiffre d'affaires 32
5.6.2. Autres produits d'exploitation 33
5.6.3. Achats consommés 34
5.6.4. Charges de personnel 34
5.6.5. Autres charges d'exploitation 35
5.6.6. Impôts et taxes 36
5.6.7. Indicateurs alternatifs de performance 36
5.6.8. Dotations aux amortissements et provisions 37
5.6.9. Résultat financier 38
5.6.10. Résultat exceptionnel 39
5.6.11. Impôt 39
5.6.12. Résultat par action 40
5.7. AUTRES INFORMATIONS 41

5.7.1. Effectifs 41
5.7.2. Transactions avec les parties liées 41
5.7.3. Rémunération des dirigeants 41
5.7.4. Honoraires des commissaires aux comptes 42
5.7.5. Stratégie de couverture de change 42
5.7.6. Engagements hors-bilan 43

1. BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
En K€		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	5.5.1	14 530	9 215
Immobilisations corporelles	5.5.2	2 795	1 927
Immobilisations financières	5.5.3	1 616	2 388
Total Actif Immobilisé		**18 941**	**13 530**
Stocks et en-cours	5.5.5	123	1 448
Clients et comptes rattachés	5.5.6 - 5.5.8	19 102	15 467
Autres créances et comptes de régularisation	5.5.7 - 5.5.8	8 997	9 618
Valeurs mobilières de placement	5.5.9	-	2 000
Disponibilités	5.5.9	3 679	8 929
Total Actif Circulant		**31 901**	**37 462**
Total Actif		**50 842**	**50 992**

PASSIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
En K€			
Capital	5.5.10	251	250
Primes liées au capital		20 935	20 786
Réserves consolidées		6 956	5 525
Réserves de conversion groupe		26	55
Résultat de l'exercice		(4 237)	1 430
Autres		(86)	(87)
Total Capitaux Propres - Part du Groupe	4	**23 845**	**27 960**
Total Intérêts Minoritaires		**-**	**-**
Total Provisions	5.5.11	**-**	**-**
Emprunts et dettes financières	5.5.9 - 5.5.12	11 705	5 884
Fournisseurs et comptes rattachés	5.5.13	6 398	8 770
Autres dettes et comptes de régularisation	5.5.13	8 893	8 377
Total Dettes		**26 997**	**23 032**
Total Passif		**50 842**	**50 992**

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2023	31/12/2022
En K€			
Chiffre d'affaires	5.6.1	39 041	41 901
Autres produits d'exploitation	5.6.2	8 616	7 110
Achats consommés	5.6.3	(9 303)	(10 669)
Charges de personnel	5.6.4	(23 917)	(20 009)
Autres charges d'exploitation	5.6.5	(18 321)	(16 700)
Impôts et taxes	5.6.6	(525)	(620)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5.6.8	(4 044)	(2 580)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		**(8 452)**	**(1 567)**
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		**(8 452)**	**(1 567)**
Charges et produits financiers	5.6.9	(395)	(622)
Charges et produits exceptionnels	5.6.10	(53)	(329)
Impôt sur les résultats	5.6.11	4 663	3 949
Résultat net des sociétés intégrées		**(4 237)**	**1 430**
Quote-part de résultat des S.M.E.		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		**(4 237)**	**1 430**
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (Part du groupe)		**(4 237)**	**1 430**
Résultat par action (en Euros)	5.6.12	(0,3378)	0,1145
Résultat dilué par action (en Euros)	5.6.12	(0,3378)	0,1113

3. TABLEAUX DE FUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie	Notes	31/12/2023	31/12/2022
En K€			
Résultat net des sociétés intégrées	**2.**	**(4 237)**	**1 430**
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises		3 904	2 264
Variation des impôts différés	5.6.11	(27)	22
Plus-values de cession, nettes d'impôt	5.6.10	3	5
Variation des intérêts courus sur emprunts		14	(379)
Abandon remboursement du PPP Loan comptabilisé en résultat		-	-
Marge brute d'autofinancement des société intégrées		**(343)**	**3 342**
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	-
Incidence de la variation des stocks et en cours		1 325	(1 106)
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs		(3 100)	4 183
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs		(1 635)	409
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**(3 753)**	**6 830**
Acquisition d'immobilisations		(10 219)	(9 372)
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt		712	-
Incidence des variations de périmètre		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**(9 508)**	**(9 372)**
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	4.		
Augmentations de capital en numéraire	4.	36	18 284
Subventions d'investissements reçues		76	-
Emissions d'emprunts	5.5.12	7 027	650
Remboursements d'emprunts	5.5.12	(1 674)	(5 842)
Cession (acq.) nette actions propres		95	(90)
Variation des retenues de garanties Dailly (1)	5.5.9	-	145
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**5 560**	**13 146**
Variation de trésorerie		**(7 701)**	**10 604**
Trésorerie d'ouverture (1)	5.5.9	10 783	171
Trésorerie de clôture (1)	5.5.9	3 079	10 783
Incidence des variations de cours des devises		*(2)*	*7*

(1) Les retenues de garanties Dailly telles que présentées en note 5.5.9 ont été exclues des trésoreries d'ouverture et de clôture.

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Autres	Subvention d'investissement	Capitaux propres part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 31/12/2021	**187**	**2 565**	**1 408**	**4 118**	**3**	**-**	**-**	**8 280**
Affectation du résultat			4 118	(4 118)		-		-
Dividendes versés						-		-
Augmentation de capital	63	18 221				-		18 284
Part du groupe dans le résultat				1 430		-		1 430
Variation des actions propres						(87)		(87)
Autres mouvements			-		52	-	-	52
Situation à la clôture de l'exercice 31/12/2022	**250**	**20 786**	**5 525**	**1 430**	**55**	**(87)**	**-**	**27 960**
Affectation du résultat			1 430	(1 430)		-		-
Dividendes versés			-			-		-
Augmentation de capital	1	149				-		149
Part du groupe dans le résultat				(4 237)		-		(4 237)
Variation des actions propres						(37)		(37)
Autres mouvements	-	-	-		(29)		38	9
Situation à la clôture de l'exercice 31/12/2023	**251**	**20 935**	**6 956**	**(4 237)**	**26**	**(124,096)**	**38**	**23 845**

5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

5.1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS ET EVENEMENTS MARQUANTS

5.1.1.Informations générales

Broadpeak est une société par actions simplifiée de droit français immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 524473063 (et désignée comme « La Société »). Son siège social est situé en France, 3771 boulevard des Alliés, 35510 Cesson-Sévigné. Les comptes consolidés de la société Broadpeak comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble est désigné comme le **« Groupe »).**
La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

5.1.2.Présentation du groupe et de son activité

Le Groupe Broadpeak est spécialisé dans la technologie de streaming vidéo et de contenus numériques pour des opérateurs et les chaînes de télévision.

Le groupe réalise ses activités opérationnelles tant en France qu'à l'étranger. Il est composé de 4 sociétés, 3 étrangères et 1 française (la société mère), qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Aucune prise de contrôle significative (individuellement ou prise dans leur ensemble) n'est intervenue au cours des périodes présentées. Les 3 filiales étrangères ont été créées ex nihilo par le Groupe.

5.1.3.Impact de la guerre en Ukraine et de la pénurie de composants

Concernant la situation liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine, le Groupe estime à ce jour ne pas subir d'impact significatif dans la mesure où elle n'a pas d'activité en Russie, et que son chiffre d'affaires en Ukraine est limité, et qu'il ne s'approvisionne dans aucun de ces pays, et aucun de ses actifs n'y est implanté.

5.1.4.Faits marquants de l'exercice

Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Activité :

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit en 2023 à 39 M€ contre 41,9 M€ en 2022 soit une baisse de 6,8%. Cette baisse résulte d'un durcissement des conditions d'activité avec un attentisme des donneurs d'ordres opérateurs TV et télécoms. Ce contexte conjoncturel a freiné le rythme de transformation commerciale, des commandes significatives en cours de négociations n'ont pas été finalisées fin 2023.

Souscription d'emprunts :

La Société a souscrit à des prêts participatifs relance (PPR) sur le dernier trimestre 2023 pour un montant de 4 500 K€ avec différé de remboursement de 48 mois. Le début du remboursement de ces emprunts s'effectuera à compter du dernier trimestre 2027.

Par ailleurs, la Société a bénéficié de prêts de financements d'immobilisations à moyen terme pour un total de 4 150 K€ (dont 2 158 K€ débloqués au 31/12/2023). Le remboursement a débuté en décembre 2023 et la durée de remboursement des différents emprunts est comprise entre 5 à 10 ans.

Contrat de liquidité :

En octobre 2023, la Société a réalisé un virement de 50 000 € sur le contrat de liquidité avec TC ICAP portant sur les actions de la Société.

5.1.5. Evènements postérieurs à la clôture

Déménagement du siège social Groupe :

Le Groupe a déménagé son nouveau siège social à Cesson-Sévigné en date du 29 janvier 2024.

Nouveau plan de BSPCE, options et souscriptions d'actions et BSA :

La Société a mis en place un nouveau plan de BSPCE, options de souscription d'actions et BSA en date du 19 janvier 2024 représentant 437 000 BSPCE, 188 000 options de souscriptions d'actions et 199 000 BSA. Le prix de souscription unitaire est de 3,30 €.

Les BSPCE et options de souscriptions d'actions sont exerçables pour un maximum de 25 % des BSPCE et options attribués à l'issue d'une période de 12 mois et exerçable à hauteur des 75 % restants pour un maximum de 6,25 % au bout de chaque période de 3 mois à l'issue de la période des 12 mois citée ci-dessus. Le délai de souscription des BSA est du 29 janvier au 1ier mars 2024.

Contrat de liquidité :

En février 2024, la Société a réalisé un virement de 20 000 € sur le contrat de liquidité avec TC ICAP portant sur les actions de la Société.

Gestion des créances clients :

Le poste client au 31/12/23 est impacté par un client export dont les délais de paiement sont habituellement longs, pour une créance totale de 6.6 m€ dont 4.5 m€ échus soit 4.97 m$ (voir note 5.5.6) .
Un échelonnement des paiements a été mis en place avec ce client sur le 1er trimestre 2024 afin d'apurer les créances échues au 31/12/23 de 4.97m$. Les échéances de paiement sont échelonnées entre mars et août 2024 et sont présentées comme suit :

- Mars 2024 : 0.30 m$
- Avril 2024 : 0.35 m$
- Mai 2024 : 0.44 m$
- Juin 2024 : 0.39 m$
- Juillet 2024 : 2.05 m$
- Août 2024 : 1.44 m$

A la date du présent rapport, le calendrier de paiement a été respecté, et la direction considère la probabilité de recouvrement comme élevée.

5.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.2.1.Société mère

BROADPEAK SA
3771 boulevard des Alliés
35510 Cesson-Sevigne, France

5.2.2.Sociétés intégrées

		31/12/2023		31/12/2022	
Nom	**SIREN**	**Taux de contrôle**	**Taux d'intérêt**	**Taux de contrôle**	**Taux d'intérêt**
Broadpeak SA	524 473 063	Société mère			
Broadpeak Asia Pacific - Singapour		100%	**100%**	100%	**100%**
Broadpeak Video System Corp - USA		100%	**100%**	100%	**100%**
Systèmes de vidéo Broadpeak Canada		100%	**100%**	100%	**100%**

IG : Intégration Globale

5.2.3.Variations de périmètre

Néant sur l'exercice.

5.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

5.3.1.Base d'établissement des comptes consolidés

Les présents comptes consolidés du Groupe Broadpeak de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis sur une base volontaire. Ils ont été arrêtés par le Président le 12 avril 2024. Ce jeu de compte unique ne vient pas se substituer aux comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui ont été arrêtés le 12 avril 2024 et seront approuvés par l'assemblée générale du 12 juin 2024.

5.3.2.Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les principes et méthodes comptables utilisés par le Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont conformes aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-01.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables applicables aux comptes individuels, sont retraités pour être mis en harmonie avec les principes comptables du Groupe tels qu'ils sont décrits aux paragraphes ci-dessous. Les transactions et comptes réciproques significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

5.3.3.Principes et conventions générales

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Maintien des coûts historiques,
- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes.

Continuité d'exploitation :

Les comptes consolidés de Broadpeak ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 12 avril 2024 en application du principe de continuité d'exploitation, compte tenu de la capacité financière du Groupe à subvenir à ses besoins de financement des 12 prochains mois

5.3.4.Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5.3.5.Méthodes de consolidation

Participations dans les filiales sous contrôle exclusif

Les entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles le Groupe a le pouvoir d'exercer un contrôle exclusif sur les activités, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse.

5.3.6.Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations ayant une incidence sur les états financiers.

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date d'arrêté des comptes. Compte tenu des incertitudes inhérentes au secteur et à la conjoncture économique et financière qui ont des effets sur le cours des affaires de la Société, ces estimations peuvent devoir être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent ainsi différer de ces hypothèses et estimations.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de la valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- L'évaluation des coûts de développement comptabilisés à l'actif au regard des avantages économiques futurs attendus,
- L'évaluation des résultats à terminaison des contrats de vente à long terme,
- L'évaluation de la dépréciation des créances clients,
- La reconnaissance des impôts différés actifs,
- L'évaluation des engagements de retraites.

5.3.7.Monnaie de présentations des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

5.3.8.Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, une catégorie, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini(e) comme un ensemble homogène de contrats, produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entité, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

Pour le chiffre d'affaires, une double segmentation est retenue par le Groupe, par secteurs d'activités et par zones géographiques.

Le Groupe distingue ainsi trois secteurs d'activités :

- des ventes de licence logiciels (software) et les services professionnels associés représentent la majorité du chiffre d'affaires généré par le Groupe portés par la conquête de nouveaux clients (importantes phases de déploiement).
- des revenus issus de la vente de matériels (Equipements/Hardwares), la fourniture de matériels, sourcés en externe, qui est parfois demandée par les clients lors de la commercialisation de l'offre logicielle, mais ne constitue pas une source de revenus privilégiée pour le Groupe.
- les services de support et d'assistance dit revenus Maintenance et l'utilisation des logiciels et services sous forme d'abonnement mensuel dit revenus SaaS (Services as a Software).

Et cinq secteurs géographiques :

- France
- EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) hors France
- Amérique du Nord
- Amérique latine
- Asie Pacifique

Le Groupe n'est pas en mesure de présenter les éléments relatifs de son résultat d'exploitation par activité ou par zone géographique. Il en est de même pour les éléments bilantiels par activité. Les actifs hors de France sont non significatifs.

5.3.9.Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- de logiciels et licences informatiques,
- de frais de développement.

Les durées d'amortissement sont déterminées selon la durée d'utilisation estimées ; celles-ci étant les suivantes :
Logiciels informatiques……1 à 5 ans,
Frais de développement……3 à 5 ans.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation suivants sont remplis :

- Faisabilité technique,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Les frais de développement activés intègrent les coûts externes (engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs - factures, factures à recevoir, relevés de situation, etc.) et internes (valorisés sur la base des temps de travail imputés sur ces projets).

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée et commercialisée.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la date de commercialisation. Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « Immobilisations en cours ».

5.3.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan consolidé pour leur coût historique d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Catégories d'immobilisations	**Mode**	**Durée**
Installations générales et agencements	Linéaire	3 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans

5.3.11. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Les contrats de crédit-bail et contrats assimilés sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif loué, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties conformément aux méthodes comptables du groupe. En contrepartie, une dette financière du même montant apparait au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement de la location financière souscrite. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Opérations de cession bail :
Lorsqu'un bien mobilier ou immobilier est cédé à un tiers avant d'être repris en location sous forme de crédit-bail ou de contrat assimilé, la cession est réputée ne pas avoir eu lieu et le cédant- preneur :

- élimine le résultat de la cession figurant à son compte de résultat ;
- reconstitue à l'actif du bilan la valeur brute et les amortissements cumulés du bien cédé à la date de cession ;
- continue d'amortir le bien cédé dans les mêmes conditions qu'avant la cession, sur la base de sa durée d'utilisation ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte ;
- constate au passif une dette à hauteur du prix de cession perçu ;
- enregistre ultérieurement les flux relatifs à la dette.

En cas de moins- value, l'immobilisation est dépréciée si sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

5.3.12. Autres immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées :

- de parts sociales et de créances immobilisées ;
- de dépôts et cautionnements versés.

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

5.3.13. Test de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés à durée de vie finie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale diminuée des coûts de cession et la valeur d'usage. La valeur d'usage est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront généré par ces actifs. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital.

Les actifs qui présentent une durée d'utilisation non limitée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut être déprécié.

5.3.14. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du "premier entré-premier sorti".

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés au cas par cas, pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture.

5.3.15. Créances

Les créances sont inscrites et valorisées à la valeur nominale. Elles sont dépréciées au cas par cas, par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

5.3.16. Mobilisation de créances

Au cours de l'exercice 2023, la société utilise deux types de mobilisations de créances

- Mobilisations de créances export de type MCNE (Mobilisation de créances Nées de l'Etranger)
- Affacturage (depuis le 1er juin 2022)

S'agissant des crédits de mobilisation de créances commerciales (MCNE et AED), celles-ci ne conduisent pas à une sortie du bilan des créances, mais à la comptabilisation d'une dette financière en contre partie de la trésorerie reçue, des charges d'intérêts et des frais bancaires.

S'agissant du contrat d'affacturage, les créances cédées au Factor sont sorties du Bilan pour leur valeur nominale car il s'agit d'une cession sans recours. La trésorerie reçue (droit de tirage) est comptabilisée en disponibilités, la retenue de garantie figure en immobilisations financières et les créances cédées non-financées en débiteurs divers.

La société n'utilise plus au titres des mobilisations de créances :

- Cession de créances Dailly
- AED (Avances en Devises)

5.3.17. Trésorerie

La trésorerie active est composée des comptes bancaires, immédiatement disponibles.

La trésorerie passive est uniquement constituée des concours bancaires courants.

5.3.18. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent.

Les écarts de conversion donnent lieu à la constitution d'une provision lorsqu'il apparaît une perte de change potentielle au travers d'une position globale de change, calculée devise par devise. La position globale de change exclut les variations de change des instruments de couverture et des éléments couverts.

5.3.19. Instruments dérivés de change

Le Groupe utilise des instruments dérivés de change. Ces instruments ne sont pas documentés en couverture. Les gains et pertes sur instruments dérivés sont constatés en charges et produits financiers.
Quand, à la clôture, la position ouverte isolé sur un ensemble homogène est une perte latente, une provision est constituée. Quand, à la clôture, la position ouverte isolée sur un ensemble homogène est un gain latent, celui-ci n'est pas constaté dans les comptes.

Le Groupe ne présente pas d'instruments de dérivés de change en cours au 31 décembre 2023.

5.3.20. Conversion des comptes d'entités établissant leurs comptes en monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement de toutes les entités du groupe correspond à la monnaie locale.

Les comptes des entités établissant leurs comptes en monnaies étrangères sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

La méthode du cours de clôture implique que la conversion des comptes des entités étrangères s'effectue de la manière suivante :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entité consolidante, dans ses capitaux propres au poste « Ecarts de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

5.3.21. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente pour le Groupe.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que le groupe n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

Un passif éventuel fait l'objet d'une mention en annexe lorsque :

- La société a une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- La société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

5.3.22. Dettes

Les dettes sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale.

5.3.23. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe résulte :

- de contrats à éléments multiples regroupant des licences de streaming video et de contenus numériques, d''équipements (serveurs informatiques, routeurs et matériels de stockage), prestations de services et contrats de maintenance,
- de licences de streaming video et de contenu numérique vendus séparément (hors contrats à éléments multiples),
- de contrats de maintenance.

Contrats à éléments multiples
Le Groupe est amené à signer des contrats à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services ou livraisons de biens. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément, que le client peut en profiter de manière distincte et que le prix de vente individuel est spécifié dans le contrat.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs biens ou services distincts dont le client peut bénéficier indépendamment, le prix est alloué à chacune d'elle sur la base de son prix de vente individuel défini contractuellement. Le chiffre d'affaires est ainsi reconnu séparément sans attendre la fin d'exécution du contrat, selon les modalités telles que définies ci-après.

Licences de propriété intellectuelle
Le Groupe commercialise des licences perpétuelles (sans limitation de temps), qui transfèrent au client un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle. Le chiffre d'affaires relatif aux licences est reconnu à la date de mise à disposition de celle-ci au client.

Vente d'équipements
Le chiffre d'affaires relatif aux ventes d'équipements est reconnu lors du transfert de propriété.

Prestations de services
Ce chiffre d'affaires est qualifié de contrat à long terme, et reconnu conformément à la méthode dite de l'avancement décrite à l'article 622-2, alinéa 3 du PCG.
Les prestations de services correspondent principalement au paramétrage des solutions commercialisées par le Groupe.

Cette méthode consiste à constater un résultat en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (art. 622-3 du PCG). Ce pourcentage d'avancement est déterminé en utilisant les modalités qui permettent de mesurer de façon fiable, selon leur nature, les services exécutés et acceptés. Pour cela, le Groupe établit un rapport entre le coût des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Le cas échéant, soit une provision pour factures à établir, soit un produit constaté d'avance est constaté.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision pour risques et charges est comptabilisée afin de constater immédiatement ladite perte à terminaison.

Contrats de maintenance
Le chiffre d'affaires est reconnu de façon continue, prorata temporis sur la durée du contrat ; ceux-ci étant conclus sur des durées de 12 à 36 mois.

5.3.24. Production immobilisée

La production de l'exercice conservée par l'entreprise en vue de son immobilisation constitue un produit d'exploitation enregistré à son coût de production en « Production immobilisée ».

5.3.25. Subventions

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées immédiatement en produit d'exploitation. Dès lors qu'elles sont rattachées à un contrat long terme, elles sont comptabilisées au rythme de l'avancement dudit contrat.

Subventions finançant des dépenses de recherche et développement

Les subventions finançant des dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en produit exceptionnel au même rythme que les dépenses c'est-à-dire, au prorata des dépenses engagées par rapport aux dépenses prévisibles du projet.

5.3.26. Achats consommés

Les achats consommés correspondent au coût d'achat des marchandises (serveurs, routeurs ou systèmes de stockage) y inclus les variations de stocks et des achats de logiciels, prestations de maintenance et de sous-traitance directement imputables à des projets.

5.3.27. Indicateurs alternatifs de performance

Marge brute
La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires, les achats consommés et la production stockée figurant dans le poste « Autres produits d'exploitation ».

Marge brute ajustée
La marge brute ajustée correspond à la marge brute, tel que définit ci-avant, à laquelle sont soustraites les commissions sur ventes.

EBITDA
Le terme d'EBITDA ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes comptables françaises et ne peut pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres sociétés. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.

Le terme « EBITDA », en anglais, « Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation, and Amortization », désigne le résultat d'exploitation de la société avant que n'y soient soustraits les dotations aux amortissements et les provisions sur immobilisations, et les dotations nettes des reprises aux dépréciations sur stocks et créances clients. Il met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement, des contraintes fiscales et du renouvellement de l'outil d'exploitation.

5.3.28. Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires, les charges d'intérêt sur les emprunts.

5.3.29. Distinction entre le résultat courant et le résultat d'exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

5.3.30. Crédit d'impôt recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention d'intégration fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt.
Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'Impôt Recherche est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

5.3.31. Crédit impôt innovation

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent également bénéficier d'un Crédit d'impôt Innovation (CII).
Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'Impôt Innovation est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

5.3.32. Impôt sur les résultats

Conformément aux prescriptions du règlement ANC n°2020-01, un impôt différé est comptabilisé en cas :

- de différence temporaire entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le taux d'impôt qui s'appliquera à la date de reversement de la différence.

En application du règlement ANC n°2020-01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ; dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables ; il est possible dans ce cas de tenir compte d'options fiscales destinées à allonger le délai séparant la date à laquelle un actif d'impôt devient récupérable de celle à laquelle il se prescrit ;
- ou s'il est probable que l'entité pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période ; il est présumé qu'un tel bénéfice n'existera pas lorsque l'entité a supporté des pertes récentes au cours des deux derniers exercices sauf à apporter des preuves contraires convaincantes, par exemple si ces pertes résultent de circonstances exceptionnelles qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir prévisible ou si des bénéfices exceptionnels sont attendus.

5.3.33. Engagements de retraite

Le Groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite de la société française. Ce calcul est réalisé en application de la convention collective applicable. Les engagements de retraite figurent dans les engagements hors bilan et ne font pas l'objet d'une provision.

Ces engagements sont évalués selon les hypothèses suivantes en 2023 :

- Taux d'actualisation de 3.30 %,
- Taux de revalorisation moyen des salaires de 3 % par an,
- Taux de turnover de 1 à 7% par an,
- Table de mortalité publiée par l'INSEE (Années 2018-2020) en considérant une probabilité de survie de 1 pour les salariés ayant 67 ans à la date de clôture des présents comptes annuels,
- Taux de charges sociales de 47.15% pour les cadres ; 33.6% pour les non-cadres

Les filiales à l'étranger n'ont pas d'engagement de retraite.

5.3.34. Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

5.4. INFORMATION SECTORIELLE

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Chiffre d'affaires	31/12/2023	31/12/2022
En k€		
Equipements	6 341	11 236
Licences et prestations de services	19 936	21 604
Maintenance et Service as a Software (SaaS)	12 764	9 061
Total Chiffre d'affaires	**39 041**	**41 901**

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique

Chiffre d'affaires	31/12/2023		31/12/2022	
En k€				
France	3 568	9%	3 307	8%
EMEA hors France	14 099	36%	14 241	34%
Amérique du Nord et Latine	16 693	43%	20 566	49%
Asie pacifique	4 680	12%	3 786	9%
Total Chiffre d'affaires	**39 041**		**41 901**	

5.5. INFORMATION SUR LE BILAN

5.5.1.Immobilisations incorporelles

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	31/12/2022	Acquisition	Diminution	Reclassement	31/12/2023
En K€					
Frais de développement	7 755	1 933	-	2 544	12 233
Concessions, brevets & droits similaires	11	247	-	-	258
Logiciels	1 156	215	-	44	1 415
Autres immobilisations incorporelles	38	-	-	-	38
Immobilisations incorporelles en cours	3 465	5 801	-	(2 544)	6 721
Total valeurs brutes	**12 424**	**8 197**	**-**	**44**	**20 665**

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2023
En K€					
Amt/Dép. frais développ.	(2 174)	(2 779)	-	-	(4 952)
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	(1)	(7)	-	-	(7)
Amt/Dép. logiciels	(1 004)	(137)	-	-	(1 141)
Amt/Dép. autres immos incorp.	(31)	(3)	-	-	(34)
Total amortissements	**(3 209)**	**(2 926)**	**0**	**0**	**(6 135)**
Immobilisations incorporelles nettes	**9 215**	**5 271**	**0**	**44**	**14 530**

Les projets de développement ont été inscrits en immobilisations incorporelles à hauteur de 7,8 m€ en 2023. Ces projets correspondent aux programmes suivants :

- Broadpeak.io : plateforme cloud dotée d'applications clés en main en formule SaaS (Software as a Service) ;
- Origin Packager: ce projet permet de capturer, stocker et formater des contenus live ou à la demande ;
- Video Delivery Mediator : gestionnaire des logiciels de streaming qui permet de contrôler les sessions de streaming des utilisateurs.
- Les applications des produits existants du portefeuille Broadpeak sur la plateforme cloud : Transcodeur, insertion de publicité, Serveurs à haute densité
- Solutions de Multicast ABR

Le Groupe immobilise depuis le 31/12/2023 les coûts liés aux frais de dépôt des brevets. L'activation des honoraires de brevet sur l'exercice 2023 représente un montant de 247 K€.

Le reclassement de 44 K€ sur le compte de logiciels provient d'un compte d'immobilisations en cours corporelles, le même montant apparait en reclassement depuis les immobilisations en cours dans le tableau ci-dessous.

5.5.2.Immobilisations corporelles

VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2023
En K€						
Installations tech, matériel & outillage	176	-	-	-	-	176
Matériel de bureau	316	-	-	-	-	316
Matériel informatique	2 656	672	(3)	-	(2)	3 322
Autres immobilisations corporelles	619	1	-	-	-	620
Immobilisations corporelles en cours	117	1 240	(4)	(44)	-	1 310
Total valeurs brutes	**3 884**	**1 913**	**(6)**	**(44)**	**(2)**	**5 744**

VARIATION DES AMORTISSEMENTS	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2023
En K€						
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(48)	(44)	-	-	-	(92)
Amt/Dép. Matériel de bureau	(136)	(45)	-	-	-	(181)
Amt/Dép. Matériel informatique	(1 361)	(720)	4	-	1	(2 075)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(412)	(189)	-	-	-	(601)
Total amortissements	**(1 957)**	**(998)**	**4**	**0**	**1**	**(2 950)**
Total valeurs nettes	**1 927**	**915**	**(3)**	**(44)**	**(1)**	**2 795**

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :

- D'agencements et mobilier de bureau,
- De matériel informatique

Le Groupe n'est pas propriétaire des locaux qu'il occupe.

La variation des immobilisations corporelles en cours est liée à l'aménagement du nouveau siège social (voir 5.1.5).

5.5.3.Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2023
En K€						
Parts sociales et créances immobilisées	129	50	-	(133)	-	46
Dépôts et cautionnements versés	2 315	45	(712)	-	(4)	1 644
Total valeurs brutes	**2 443**	**95**	**(712)**	**(133)**	**(4)**	**1 689**

VARIATION DES AMORTISSEMENTS	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2023
En K€						
Dép. prêts & autres - courant	(56)	(18)	-	-	-	(73)
Dép. immobilisations financières	**(56)**	**(18)**	**0**	**0**	**0**	**(73)**
Immobilisations financières	**2 388**	**77**	**(712)**	**(133)**	**(4)**	**1 616**

Au titre du contrat de liquidités mis en place le 11 juillet 2022, il ressort 28 K€ en espèces au 31 décembre 2023. Par ailleurs, dans ce cadre, les 45 620 titres autodétenus apparaissent en moins des capitaux propres pour 124 K€.

La baisse des dépôts et cautionnement versés correspond à titre principal aux retenues de garantie du Factor.

5.5.4.Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2023 le groupe ne détient pas de participations non consolidées.

5.5.5.Stocks

STOCKS ET EN-COURS	31/12/2023			31/12/2022		
En K€	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Stocks MP, fournitures et aut. appro. ..	142	(19)	123	1 467	(19)	1 448
Total stocks et en-cours	**142**	**(19)**	**123**	**1 467**	**(19)**	**1 448**

Le Groupe dispose usuellement d'un stock réduit dans la mesure où les achats de serveurs notamment sont effectués uniquement dans le cadre de commandes fermes de clients. Au 31 décembre 2023, les stocks sont principalement composés de serveurs informatiques, livrés chez des clients début 2024.

La diminution des stocks entre le 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 est principalement liée à un en-cours sur une affaire pour 1 157 K€ fin 2022 et livrée en 2023.

5.5.6.Créances clients et comptes rattachés

CREANCES CLIENTS	31/12/2023			31/12/2022		
En K€	Brut	Provisions	Net	Brut		Net
Clients	13 349	(248)	13 101	9 775	(387)	9 389
Clients douteux	313	(313)	-	313	(313)	-
Factures à établir	6 002		6 002	6 079		6 079
Total créances clients	**19 663**	**(561)**	**19 102**	**16 167**	**(699)**	**15 467**

La société dispose d'un contrat d'affacturage qui permet une cession de créances sans recours. Le poste client présente le solde des créances non cédées au Factor. Les créances cédées non financées sont présentées en autres créances (voir 5.5.7).

Le délai de règlement ressort à 104 jours de chiffre d'affaires au 31 décembre 2023 contre 32 jours au 31 décembre 2022.
Les factures à établir correspondent d'une part, à des équipements ou licences livrées non facturées, d'autre part, à la constatation de l'avancement des prestations en comparaison de la facturation (le montant du produit à recevoir s'obtient par différence entre le taux d'avancement appliqué aux dépenses prévisionnelles et le niveau de facturation).

Les créances douteuses sont provisionnées à 100%.

Les tableaux ci-dessous présentent l'antériorité des créances clients par date d'échéance au 31 décembre 2023.

Antériorité des créances clients	31/12/2023	Non échu	Echu à moins de 3 mois	Echu de 3 à 6 mois	Echu de 6 à 12 mois	Echu à plus de 12 mois
En K€						
Clients	13 349	6 061	1 455	536	2 809	2 488
Dépréciation	(248)					(248)
Clients - net	**13 101**	**6 061**	**1 455**	**536**	**2 809**	**2 240**

Le poste clients est impacté par un client export, dont les délais de paiements sont habituellement longs. Au 31 décembre 2023, ce client représente 49,8% des créances nettes totales et 62 % des créances nettes échues. Aucune dépréciation n'a été constatée sur ce client, la direction considérant la probabilité de recouvrement de cette créance élevée (voir 5.1.5).

5.5.7. Autres créances

AUTRES CREANCES	31/12/2023			31/12/2022
En K€	Brut	Provisions	Net	Net
Créances sur personnel & org. sociaux	17	-	17	14
Créances fiscales - hors IS - courant	1 157	-	1 157	1 252
Etat, Impôt sur les bénéfices	4 845	-	4 845	4 000
Impôts différés - actif	68	-	68	41
Charges constatées d'avance	829	-	829	1 106
Frais d'émission d'emprunt - non courant	20	-	20	-
Autres créances	1 831	-	1 831	2 938
Ecart de conversion actif	229		229	267
Total autres créances d'exploitation	**8 997**	**-**	**8 997**	**9 618**

Les créances fiscales hors IS, correspondent principalement à des crédits de TVA pour un montant de 687 k€ au 31 décembre 2023 et de la TVA déductible pour un montant de 464 k€.

Les créances au titre de l'impôt sur les bénéfices correspondent au crédit impôt recherche déclaré au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 4 833 K€.
Le remboursement du CIR 2022 a été obtenu en juin 2023 pour un montant de 3 974 K€. Le remboursement du CIR 2023 est attendu mi 2024.

Au 31 décembre 2023, les charges constatées d'avance correspondent principalement à des coûts de maintenance, à des abonnements informatiques, des coûts de salon et des locations immobilières relatives à l'exercice 2024.

Les autres créances intègrent les créances cédées non-financées par le factor pour un montant de 1 724 K€ contre 2 649 K€ au 31 décembre 2022.

5.5.8.Etat des échéances des créances

AUTRES CREANCES	31/12/2023	< N+1	de N+2 à N+5	> N+5
En K€				
Clients	13 349	13 349	-	-
Clients douteux	313	-	313	-
Factures à établir	6 002	6 002	-	-
Créances sur personnel & org. sociaux	17	17	-	-
Créances fiscales - hors IS	1 157	1 157	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices	4 845	4 845	-	-
Impôts différés - actif	68	68	-	-
Frais d'émission d'emprunt - non courant	20	20		
Autres créances	1 831	1 831	-	-
Charges constatées d'avance	829	829	-	-
Ecart de conversion actif	229	229	-	-
Total créances d'exploitation - brutes	**28 661**	**28 348**	**313**	**-**

5.5.9.Trésorerie

DISPONIBILITES	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
VMP - Equivalents de trésorerie	0	2 000
Disponibilités	3 679	8 929
Trésorerie active	**3 679**	**10 929**
Concours bancaires (trésorerie passive)	600	146
Trésorerie passive	**600**	**146**
Trésorerie nette	**3 079**	**10 783**

La Société ne détient plus de valeurs mobilières de placements au 31/12/2023.

Les concours bancaires correspondent aux financements obtenus dans le cadre d'une avance MCN

5.5.10. Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société s'élève à 250 833,72 € décomposé en 12 541 686 titres d'une valeur nominale de 0.02 euros, entièrement libérés et répartis comme suit :

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombres de titres				
		31/12/2022	Créés	Regroupement	Cession	31/12/2023
Actions	0,0200	12 496 406	45 280			12 541 686

Les exercices des BSPCE sur 2023 ont entrainé la création et l'émission d'un nombre total de 35 124 actions d'une valeur nominale de 0,02 € chacune, engendrant une augmentation de capital pour un montant de 702,48 €.

Les exercices des stocks-options sur 2023 ont entrainé la création et l'émission d'un nombre total de 10 156 actions d'une valeur nominale de 0,02 € chacune, engendrant une augmentation de capital pour un montant de 203,12 €.

Bon de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSCPE)

L'Assemblée générale du 30 décembre 2019 a accordé aux salariés de la société les BSCPE dont les principales caractéristiques figurent ci-après

BSCPE	31/12/2023	31/12/2022
Date d'assemblée ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSCPE	02/07/19	02/07/19
Date de la décision d'attribution par le président	31/12/19	31/12/19
Nombre maximum de BSCPE autorisés	986 261	986 261
Nombre de BSCPE attribués	383 500	383 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	191 750	191 750
dont le nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	-	-
Point de départ d'exercice des BSCPE	31/12/20	31/12/20
Date d'expiration des BSCPE	31/12/29	31/12/29
Prix d'exercice des BSCPE	1,65 €	1,65 €
Modalités d'exercice	(1)	(1)
Nombre cumulé de BSCPE caducs ou annulés	26 563	22 063
Nombre de BSPCE excercés	9 937	8 437
Nombre de BSCPE restant en circulation	347 000	353 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	173 500	176 500

(1) Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses BSPCE 2019, tant qu'il est salarié de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Lors de l'assemblée générale du 8 avril 2022, il a été procédé à un regroupement d'actions : chaque action d'une valeur nominative de 0,01 € a été regroupée par 2. La valeur nominale est passée à 0,02 €. Ce regroupement s'applique de fait aux BSPCE dont le nombre d'actions pouvant être souscrites a été divisé par 2 et le prix d'exercice multiplié par 2.

Stock-options

L'Assemblée générale du 30 décembre 2019 a accordé aux salariés des sociétés Broadpeak Systems Corp. (USA) et Broadpeak Asie Pacifique (Singapour) les stock-options dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

31-déc-23	Stock-options USA	Stocks-options Singapour
Nombre maximum de stock-options autorisés	986 261	986 261
Nombre de stock-options attribués	237 500	211 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	118 750	105 500
Point de départ d'exercice des stocks options	31-déc.-20	31-déc.-20
Date d'expiration des stocks options	30-déc.-29	30-déc.-29
Prix d'exercice des stocks options	1,65 €	1,65 €
Modalité d'exercice	(1)	(1)
Nombre de stock-options exercés	0	95 779
Nombre cumulé de stock-options caducs ou annulés	17 000	11 845
Nombre de stock-options restant en circulation	220 500	103 376
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	110 250	51 688

(1) Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses stock-options, tant qu'il est salarié du Groupe ou mandataire de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Lors de l'assemblée générale du 8 avril 2022, il a été procédé à un regroupement d'actions : chaque action d'une valeur nominative de 0,01 € a été regroupée par 2. La valeur nominale est passée à 0,02 €. Ce regroupement s'applique de fait aux stocks-options dont le nombre d'actions pouvant être souscrites a été divisé par 2 et le prix d'exercice multiplié par 2.

5.5.11. Provisions

Néant.

5.5.12. Emprunts et dettes financières

DETTES FINANCIERES	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
En K€				
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts auprès des établiss. de crédit	4 807	6 980	(1 545)	10 242
Autres emprunts et dettes assimilées	933	47	(129)	852
Intérêts courus sur emprunts	(2)	14	-	12
Concours bancaires courants	146	454		600
Total Emprunts et dettes financières	**5 884**	**7 495**	**(1 674)**	**11 705**
Dont Crédit-bail	*354*	*322*	(221)	*454*

ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES	31/12/2023	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En K€				
Emprunts auprès des établiss. de crédit	10 242	1 906	4 806	3 530
Autres emprunts et dettes assimilées	852	111	635	105
Intérêts courus sur emprunt	12	12		
Concours bancaires courants	600	600		
Dettes financières	**11 705**	**2 629**	**5 441**	**3 635**

Les concours bancaires correspondent au montant des créances mobilisées dans le cadre des contrats de MCNE.

Emprunts auprès des établissements de crédit :

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont pour objet le financement de l'innovation, le renforcement de la structure financière et le financement des besoins à court terme.

Le détail de chaque ligne existant au 31 décembre 2023 est le suivant :

Organisme	Objet	Date Octroi	Montant	Taux	Type de taux	Capital Restant dû en euro au 31/12/2023	Dont <1 an En €	Dont de 1 à 5 ans En €	Dont > 5 ans En €
BNP	Prêt MT	11/07/2017	66 518	0,85%	Fixe	14 200	9 584	4 616	-
BNP	Prêt MT	11/07/2017	23 482	0,85%	Fixe	4 451	3 557	894	-
BPGO	Prêt Innov Plus	18/07/2017	90 000	0,65%	Fixe	14 457	13 100	1 357	-
CRCA	Prêt MT	31/10/2017	150 000	1,05%	Fixe	30 013	22 060	7 953	-
CRCA	Prêt MT	19/06/2017	90 000	0,95%	Fixe	13 519	13 244	275	-
BNP	Prêt MT	21/06/2019	83 333	1,20%	Fixe	33 563	12 081	21 482	-
CRCA	Prêt MT	20/05/2019	83 000	1,17%	Fixe	37 060	12 054	25 005	-
CRCA	Prêt MT	18/06/2019	170 000	1,08%	Fixe	40 035	36 136	3 899	-
BPGO	Prêt MT	30/07/2029	70 000	1,05%	Fixe	31 902	10 090	21 812	-
BPGO	PGE	26/05/2020	1 600 000	0,25%	Fixe	972 246	400 230	572 016	-
CRCA	PGE	15/05/2020	1 600 000	0,25%	Fixe	970 871	400 176	570 695	-
BNP	PGE	02/06/2020	800 000	-	Fixe	486 199	200 119	286 080	-
BPGO	Prêt Innov Plus	31/12/2021	150 000	0,81%	Fixe	75 607	37 651	37 956	-
Caisse Epargne	Prêt MT	24/04/2022	150 000	0,70%	Fixe	91 126	37 521	53 606	-
Arkea	Prêt MT	17/06/2022	500 000	1,72%	Fixe	316 511	124 977	191 534	
BPO	Prêt participatif relance (PPR)	12/09/2023	1 125 000	4,80%	Fixe	1 125 000	-	351 563	773 438
Caisse Epargne	Prêt participatif relance (PPR)	06/09/2023	1 125 000	4,80%	Fixe	1 125 000	-	351 563	773 438
CRCA	Prêt participatif relance (PPR)	06/10/2023	1 125 000	5,40%	Fixe	1 125 000	-	281 250	843 750
Arkea	Prêt participatif relance (PPR)	20/10/2023	1 125 000	5,20%	Fixe	1 125 000	-	330 882	794 118
Arkea	Prêt financement de Capex	26/12/2023	1 125 000	4,99%	Fixe	1 041 672	137 819	624 999	278 854
BPO	Prêt financement de Capex	04/12/2023	900 000	4,80%	Fixe	900 000	163 180	736 820	-
CRCA	Prêt financement de Capex	14/11/2023	1 000 000	4,80%	Fixe	214 298	26 769	120 872	66 657
Total emprunts auprès des établissements de crédit						**9 787 730**	**1 660 348**	**4 597 128**	**3 530 254**
BPO	Crédit bail	16/12/2021	516 999		Fixe	169 093	169 093		
BPO	Crédit bail	27/07/2023	321 590		Fixe	284 849	76 320	208 529	-
Total Crédit Bail						**453 942**	**245 413**	**208 529**	**-**
BPI	PTZI	24/01/2017	180 000	-	Fixe	54 000	36 000	18 000	
BPI	Prêt collectivités	21/07/2017	200 000	0,58%	Fixe	50 545	40 406	10 139	
BPI	PRDI	17/12/2021	700 000	0,71%	Fixe	700 000	35 000	560 000	105 000
BPI	Avance remboursable	15/03/2023	46 998			46 998		46 998	
Total autres emprunts et dettes assimilées						**851 543**	**111 406**	**635 137**	**105 000**

Aucun de ces emprunts n'est soumis à des clauses de respect de ratios financiers.

La Société a souscrit à des prêts participatifs relance (PPR) sur le dernier trimestre 2023 pour un montant de 4 500 K€ et a bénéficié de prêts de financements d'immobilisations à moyen terme pour un total de 4 150 K€ (dont 2 158 K€ débloqués au 31/12/2023) (voir 5.1.4).

5.5.13. Dettes fournisseurs et autres dettes

DETTES FOURNISSEURS	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Fournisseurs	6 398	8 770
Total dettes fournisseurs	**6 398**	**8 770**

AUTRES DETTES	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sociales	4 514	4 100
Dettes fiscales	396	346
Comptes courants - passif	0	114
Produits constatés d'avance	3 532	2 920
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif	369	305
Autres dettes	82	592
Total autres dettes	**8 893**	**8 377**

La baisse des dettes fournisseurs provient d'une activité moins importante sur les 3 derniers mois de 2023 comparativement à celle des 3 derniers mois de 2022.

Les dettes fiscales correspondent principalement à de la TVA collectée pour un montant de 282 K€ au 31 décembre 2023.

Les produits constatés d'avance (3 532 K€) correspondent à des niveaux de facturations émises supérieurs à l'avancement des projets en cours à la date de clôture. Ils correspondent notamment à des prestations de maintenance à hauteur de 2 241 K€ au 31 décembre 2023 Le solde de 1 291 K€ correspond principalement à de fournitures de solutions matérielles et logicielles avec des jalons de facturation anticipés.

5.6. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.6.1.Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

Chiffre d'affaires	31/12/2023	31/12/2022
En k€		
Production vendue de biens	6 336	11 236
Production vendue de services	32 704	30 665
Total Chiffre d'affaires	**39 041**	**41 901**

5.6.2.Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation	31/12/2023	31/12/2022
En k€		
Production immobilisée	7 770	5 883
Subventions d'exploitation	16	35
Gains de change sur dettes et créances commerciales - Réalisés	543	783
Autres produits	8	1
Transferts de charges d'exploitation	20	3
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	0	25
Rep./dép. des créances (actif circulant)	259	379
Total autres produits d'exploitation	**8 616**	**7 110**

La production immobilisée correspond essentiellement à l'activation des frais de R&D, voir note 5.5.1.

Le Groupe a constaté des gains de change sur ses créances et dettes libellées en devises pour un montant de 543 K€ en 2023 (cf5.7.5)

Une reprise sur provision pour dépréciation des créances a été constatée pour 259 K€, tandis qu'une dotation a été constituée pour 120 K€, voir note 5.6.8.

5.6.3.Achats consommés

Achats consommés	31/12/2023	31/12/2022
En k€		
Achat de hardwares	(3 568)	(9 084)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	(1 325)	1 081
Autres achats	(4 157)	(2 163)
Transports sur ventes	(97)	(338)
Achats non stockés de matières et fournitures	(155)	(165)
Total Achats consommés	**(9 303)**	**(10 669)**

Les achats consommés représentent 9 303 K€ en 2023 en baisse de 13 % et sont principalement constitués :

- d'achats d'équipements pour 3 568 K€ correspondant aux achats de matériels réalisés auprès de fournisseurs externes, le Groupe ne fabricant pas les équipements livrés à ses clients, en baisse de 61% par rapport à 2022 en lien avec la diminution de l'activité vente d'équipements

- en complément des achats, les stocks constitués au 31 décembre 2022 ont été livrés pour un montant de 1 448 K€, tandis que 123 K€ d'achats ont été stockés au 31 décembre 2023

- d'autres achats s'élèvent à 4 157 K€, et correspondent à des achats de logiciels, de prestations de maintenance et de sous-traitance directement imputables à des projets. La progression du poste de 1 994 K€ est liée à la progression de l'activité maintenance et managed services entre 2022 et 2023.

5.6.4.Charges de personnel

Charges de personnel	31/12/2023	31/12/2022
En k€		
Salaires brutes	(17 653)	(15 222)
Charges sociales	(5 881)	(4 527)
Autres charges de personnel	(383)	(260)
Total Charges de personnel	**(23 917)**	**(20 009)**

La progression des charges de personnel de 3 908 K€ soit 19,5 % entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 résulte principalement de l'augmentation des effectifs entre les deux exercices, passant de 190 au 31 décembre 2022 à 218 au 31 décembre 2023 (soit une variation de 14,7%).

5.6.5.Autres charges d'exploitation

Charges externes	31/12/2023	31/12/2022
En k€		
Prestations externes France	(5 260)	(5 137)
Prestations externes Hors France	(5 180)	(4 073)
Sous-traitance diverse	(216)	(213)
Locations et charges locatives	(1 071)	(979)
Abonnements et maintenance informatique	(376)	(216)
Primes d'assurance	(311)	(367)
Etudes et recherches	(157)	0
Personnel mis à disposition	(351)	(186)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(674)	(890)
Commissions sur ventes	(552)	(1 012)
Publicités	(1 042)	(1 371)
Transports	(9)	(24)
Déplacements, missions	(1 591)	(1 356)
Frais postaux	(149)	(117)
Services bancaires	(137)	(93)
Autres charges externes	(591)	(287)
Pertes de change sur dettes et créances commerciales - Réalisées	(655)	(382)
Total Charges externes	**(18 320)**	**(16 700)**

Les autres charges d'exploitation sont de 18 320 K€ en 2023 (soit une hausse de 9% par rapport à 2022) et comprennent essentiellement :

- Les prestations externes qui correspondent aux effectifs de consultants et prestataires non salariés du Groupe
 - Les prestations externes en France s'élèvent à 5 260 K€ en 2023. Elles correspondent au recours à des Entreprises de Services du Numérique, principalement pour renforcer les équipes R&D et Support;
 - Hors France, les prestations externes correspondent à des consultants qui renforcent la structure au niveau Commerce et Opérations dans les pays où le Groupe n'est pas présent. Elles s'élèvent à 5 180 K€ en 2023.
 - Le personnel mis à disposition pour 351 K€ correspondent à des charges d'intérimaires et les coûts des VIE à l'étranger

- Par ailleurs, les autres postes se décomposent principalement par :
 - Des déplacements et missions pour 1 591 K€ qui correspondent aux frais de déplacements à l'international
 - Des charges de publicité pour 1 042 K€ comprenant principalement des frais de salon
 - Des locations et charges locatives pour 1 071 K€
 - des commissions sur ventes, qui s'établissent à 552 K€ en 2023 (-45% par rapport à 2022), en liaison avec les ventes réalisées avec les agents et distributeurs. La baisse du poste par rapport à 2022 s'explique par une diminution des ventes sur les clients sur lesquels interviennent les agents.
 - des honoraires pour 674 K€ qui correspondent essentiellement aux prestations d'expertises spécifiques (brevets, juridiques, comptables, RH)
 - des autres charges externes d'un montant de 591 K€ comprennent des abonnements ,des frais de formation du personnel,des cotisations diverses et desfrais de recrutement

- des pertes de change sur dettes et créances libellées en devises pour 655 K€ (cf 5.7.5).

5.6.6.Impôts et taxes

Impôts et taxes	31/12/2023	31/12/2022
En k€		
Impôts et taxes sur rémunérations	(272)	(254)
Autres impôts et taxes	(253)	(366)
Total Impôts et taxes	**(525)**	**(620)**

Les autres impôts et taxes correspondent essentiellement à des retenues à la source sur des ventes réalisées à l'étranger pour un montant de 196K€ au titre de l'exercice 2023.

5.6.7.Indicateurs alternatifs de performance

Marge brute et Marge brute ajustée

Marge brute	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Chiffres d'affaires	39 041	41 901
Production stockée	-	-
Achats consommés	(9 303)	(10 669)
Marge brute	**29 738**	**31 232**
Taux de marge brute	**76,17%**	**74,54%**
Commissions sur ventes	(552)	(1 012)
Marge brute ajustée	**29 187**	**30 220**
Taux de marge brute ajustée	**74,76%**	**72,12%**

EBITDA

Le Groupe a fait le choix de communiquer sur l'agrégat « EBITDA » compte tenu de son caractère significatif quant à l'analyse de sa performance financière.

EBITDA	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Résultat d'exploitation	(8 452)	(1 567)
Dotations aux Amort./Prov. sur immo.	3 924	2 129
Valeur nette des prov. pour dép. actif circulant	(139)	31
EBITDA	**(4 667)**	**593**
Taux d' EBITDA	**-11,95%**	**1,41%**
Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation	4 649	3 992
EBITDA ajusté	**(18)**	**4 585**
Taux d' EBITDA ajusté	**-0,05%**	**10,94%**

5.6.8.Dotations aux amortissements et provisions

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXPLOITATION	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Dotations amortissements immobilisations incorporelles	(2 926)	(1 509)
Dotations amortissements immobilisations corporelles	(998)	(621)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(120)	(451)
Total dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	**(4 044)**	**(2 580)**

Le poste dotations aux amortissements et provisions s'élève à 4 044 K€ en 2023, soit +57% par rapport à l'exercice 2022. Cette hausse provient essentiellement :

- des amortissements relatifs aux immobilisations incorporelles qui sont passés de 1 509 K€ en 2022 à 2 926 K€ causés par une hausse des amortissements des frais de développement, qui font suite à la mise en service de projets de R&D capitalisés ;
- des amortissements relatifs aux immobilisations corporelles qui sont passés de 621 K€ en 2022 à 998 K€ en 2023, en lien avec les acquisitions de l'exercice.
- Par ailleurs, une dotation aux provisions pour créances clients a été constituée pour 121 K€ (contre 451 K€ en 2022) tandis qu'une reprise a été constatée pour 259 K€ (voir note 5.6.2), soit un produit net de 138 K€ sur l'exercice 2023

5.6.9.Résultat financier

RESULTAT FINANCIER	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Charges d'intérêts	(109)	(291)
Résultat sur change	(132)	(239)
Autres produits et charges financières	(137)	(75)
Dot / Rep sur provisions financières	(18)	(17)
Total Résultat Financier	**(395)**	**(622)**

Le résultat financier est une perte de 395 K€ en 2023, soit une diminution de 227 K€ par rapport en 2022.

Cette évolution résulte principalement de la baisse des charges d'intérêts de (182) K€ par rapport à 2022 : en effet, les charges sur l'exercice 2022 comprenaient 220 K€ d'intérêts des OCA 2019 remboursées en juillet 2022.
Les autres charges d'intérêts sur emprunts représentent 109 K€ en 2023, contre 71 K€ en 2022.
Par ailleurs, les effets de change de devises (principalement USD) ont diminué de (107) K€. (cf 5.7.1)

Les autres charges financières comprennent principalement 168 K€ de commission d'affacturage contre 87 K€ en 2022, le factor a été mis en place en 2022 expliquant la hausse des commissions entre 2022 et 2023.

Les dotations sur provisions financières de 18 K€ correspondent aux pertes de change sur le dépôt de garantie du factor en USD.

5.6.10. Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	(3)	(2)
Subventions d'investissement virées au résultat	38	0
Produits (charges) net(te)s sur exercices antérieurs	7	46
Dot / Rep sur provisions exceptionnelles	0	(117)
Autres produits (charges) exceptionel(le)s	(95)	(257)
Total Résultat Exceptionnel	**(53)**	**(329)**

Le résultat exceptionnel est une perte de 53 K€ variant de (276) K€ par rapport à l'exercice 2022. Cette variation est principalement liée à :

- Une dotation exceptionnelle aux amortissements de 156 K€ constatée en 2022 afin d'accélérer les amortissements sur les aménagements des locaux actuels loués en France.
- Une régularisation de charge sur exercice antérieur constatée en 2022 sur la filiale US pour 203 K€.

Les autres charges exceptionnelles de 95 K€ correspondent à la moins-value sur les actions propres constatée sur l'exercice 2023.

5.6.11. Impôt

VENTILATION DE LA CHARGE / PRODUIT D'IMPOT	31/12/2023	31/12/2022	Ecarts
En K€			
Charge / (produit d'impôt courant)	4 636	3 972	665
Charge / (produit d'impôt différé)	27	(22)	49
Total de l'impôt	**4 663**	**3 949**	**714**

VENTILATION DES IMPOTS DIFFERES	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Différences temporaires	56	34
Retraitements fiscaux et d'harmonisations	12	7
Total Impôts différés nets	**68**	**41**
Actifs d'impôts différés	68	41
Passifs d'impôts différés	0	0
Total Impôts différés nets	**68**	**41**

PREUVE D'IMPÔT	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Résultat consolidé net d'impôt	(4 237)	1 430
Charge / Produit d'impôt	4 663	3 949
Résultat consolidé avant impôt	**(8 900)**	**(2 519)**
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
Impôt théorique calculé	2 225	630
Impacts		
Incidence de la déduction des frais d'augmentation de capital		433
Incidence des autres différences permanentes fiscales	58	16
Utilisation de déficit non activé (+) ou déficit non activé (-)	(2 275)	(1 126)
Crédit d'impôts	4 648	3 992
Incidence des variations de taux d'impôt	7	5
Autres		(0)
Total de l'impôt effectif	**4 663**	**3 949**

Crédit Impôt :

Le Groupe a déclaré un crédit d'impôt recherche (CIR) et un crédit d'impôt innovation (CII) pour 4 834 K€ en 2023 contre 3 992 K€ en 2022.

Par ailleurs, le Groupe a constaté un crédit d'impôt mécénat à hauteur de 9,8 K€ en 2023. Une retenue à la source constituant des crédits d'impôt a été reclassée en comptes d'impôt pour un montant de 177,6 K€ en 2023.

Déficits reportables :

Les déficits reportables ne sont pas activés par le Groupe. Le solde cumulé des déficits reportables non activés représentent une base de 21 536 K€ au 31 décembre 2023. Ces déficits sont reportables de façon illimitée dans le temps.

5.6.12. Résultat par action

Résultat par action	31/12/2023	31/12/2022
En K€		
Résultat net (en K€)	(4 237)	1 430
Nombre moyen d'actions pondéré	12 541 686	12 496 406
Résultat par action (en €)	*(0,3378)*	*0,1144*
Nombre moyen d'actions pondéré dilué	12 541 686	12 846 781
Résultat dilué par action (en €)	*(0,3378)*	*0,1113*

Le nombre d'instruments dilutifs existants à chaque clôture est le suivant :

Dilution potentielle totale	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'actions composant le capital actuel	**12 541 686**	**12 496 406**
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des plans de BSCPE 2019	173 500	176 500
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des stocks-options (Plan US et Singapour)	161 938	173 875
Nombre d'actions maximal à provenir de la conversion des OCA 2019	0	0
Nombre total d'actions succeptibles d'être créées	**335 438**	**350 375**
Nb d'actions composant le capital dilué	**12 877 124**	**12 846 781**
% dilution potentielle (base capital actuel)	**2,67%**	**2,80%**
% dilution potentielle (base capital dilué)	**2,60%**	**2,73%**

5.7. AUTRES INFORMATIONS

5.7.1.Effectifs

EFFECTIF PAR CATEGORIE	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	212	187
Agents de maitrise	0	0
employés	6	3
Ouvrier	0	0
Total de l'effectif	**218**	**190**

En complément des effectifs salariés, le groupe compte 114 prestaires externes au 31/12/23 , contre 122 au 31/12/22.

5.7.2.Transactions avec les parties liées

Hors rémunération des dirigeants, les transactions conclues avec des parties liées correspondent à des prestations ou loyers facturés par des Sociétés immobilières détenues par les actionnaires et/ou dirigeants du Groupe, à des conditions de marché et de règlement habituelles pour ce type de prestations.

5.7.3.Rémunération des dirigeants

Rémunérations des dirigeants	31/12/2023	31/12/2022
Jacques Le Mancq - Président Directeur Général		
Rémunération fixe	124 738	117 425
Rémunération variable annuelle	56 661	59 692
Rémunérations variables pluriannuelles		
Rémunération exceptionnelle		10 000
Rémunération allouée à raison du mandat d'adaministrateur		
Avantages en nature		

5.7.4.Honoraires des commissaires aux comptes

(En millier d'euros)		Deloitte & Associés	Geirec	Total
31/12/2023	Certification des comptes	72	22	94
	Services autres que la certifications des comptes (SACC)			
31/12/2022	Certification des comptes	50	27	77
	Services autres que la certifications des comptes (SACC)			

5.7.5.Stratégie de couverture de change

Au 31 décembre 2023, le Groupe réalise plus de la moitié de ses ventes en USD. Son chiffre d'affaires reporté en euros est ainsi influencé par les variations de la parité Euro/USD. Ainsi, toute variation de la devise américaine par rapport à l'euro aura un impact significatif à la hausse ou à la baisse sur le niveau d'activité reporté.

Par ailleurs de l'ordre de 30% des charges du Groupe sont en devises au 31 décembre 2023, principalement en USD.

Le Groupe a ponctuellement réalisé des opérations de couverture de change mais n'a pas mis en place de couverture systématique en considérant notamment que son exposition aux devises étrangères est partiellement compensée entre ses ventes et achats en devises étrangères.

L'incidence nette des gains et pertes de change constitue une perte de (262) K€ au titre de 2023.

Incidence nette des gains et pertes de change sur le résultat avant impôts	31/12/2023	31/12/2022
Reprise / provisions d'exploitation	0	0
Gains de change/ opérations courantes - réalisés	543	783
Pertes de change / opératons courantes - réalisées	(655)	(382)
Dot° prov pour risques et charges	0	0
Impact net / résultat d'exploitation en K€	**(112)**	**401**
Résultat sur change	(132)	(239)
Dot° / Repr sur provisions financières	(18)	(17)
Impact net / résultat financier en K€	**(150)**	**(256)**
Impact net / résultat avant impôts en K€	**(262)**	**145**

5.7.6.Engagements hors-bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'emprunts bancaires pour un montant restant dû au 31 décembre 2023 de 387 K€, intérêts courus inclus.

Engagements financiers

Engagements reçus

Aucun engagement reçu au 31/12/2023.

Engagements donnés

Le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 4 808 K€ dont 3 394 K€ non échu.

Engagements de location simple

En K€	Total restant dû au 31/12/2023	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements de location simple	15 831	1 407	6 514	7 910

Le groupe déménagé son siège social fin janvier 2024. Un bail ferme de 12 ans a été conclu dans ce cadre en décembre 2021 une superficie de 6 092 m2 à comparer à une superficie occupée de 2 511 m2 au 31 décembre 2023. Une partie de ces nouvelles surfaces pourra le cas échéant faire l'objet d'une sous-location à un tiers.

Engagement en matière de pensions et retraites

L'engagement correspondant aux droits acquis par les salariés en matière d'indemnité de départ volontaire en retraite s'élève à 866 K€ au 31 décembre 2023 contre 634 K€ au 31 décembre 2022.